Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

I. — Le Congrès de la Ligue.

II. - A propos des cotisations.

III. -- L'affaire Gonzalès.

V. — Le Monopole des inhumations.

VI. — Le Congrès des sections du Midi. VII. — Le Congrès des sections du Nord.

III. — Le Comité Central

IX. - Souscription pour le Monument Trarieux.

X. - Erratum

PARIS

RUE JACOB, 1 (VIE ARRT)

Prix de l'abonnement : 3 francs par an Prix du numéro : 50 centimes

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

| Bulletin officiel de la Ligue des brons avec table | |
|--|--------|
| Tome 1er (Année 1901), un volume relié avec table | 20 fr. |
| | |
| Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme | |
| | 20 » |
| | 20 " |
| | |
| | 00 |
| | 20 " |
| | |
| | |
| | 20 n. |
| | |
| | |
| 23 décembre 1899, 2-3 juin 1900), 5 brochures, l'exemp. | » 50 |
| 23 décembre 1899, 2-5 juin 1300, 5 brochait du Citoven | |
| Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen | » 50 |
| (tableau monté sur gorge et rouleau) | |
| La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen | 2 " |
| | - |
| | » 50 |
| | » 50 |
| - le con des cind detenus des lles du | NO. |
| | » 50 |
| Andro do SEIDSE 1 DEOCHUE | » 50 |
| Jules Lemaître, par André de Seipse, 1 brochure | » 50 |
| Que l'honneur est dans la vérité, par André de Seipse | |
| Que l'honneur est dans la verite, par Andre de Can | » 50 |
| 1 brochure Boucié | |
| La Tradition Française, conférence par C. Bouclé, | n 50 |
| professeur a l'Université de Toulouse, 1 brochure | » 50 |
| professeur à l'omversité de l'exil d'Aristide, par Maurice Pottrecher, 1 brochure: | |
| L'idée de Patrie, conférence, par Francis de Pres- | » 50 |
| | n 50 |
| Pensées d'un inconnu, 1 brochure | |
| Pour la Défense de la République, discours de | » 50 |
| L. TRARIEUX, 4 brochure | |
| Le Syliabus de la Déclaration des Droits de l'Hom- | » 50 |
| - a conférence par l. IRARIEUX, I DIOCHUIC | , 00 |
| | |
| | » 50 |
| | ,, 50 |
| Lottes de lucius a un Patriote, sur la l'attitution | » 50 |
| enise 4 brochure | 1 00 |

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

BULLETIN D'ADHÉSION

A adresser à là Ligue des Droits de l'Homme Rue Jacob, 4, (VI Arrt), PARIS

| emeurant à (2) |
|--|
| éclare adhérer aux statuts de la Ligue Française |
| our la défense des Droits de l'Homme et du |
| litoyen et souscris pour une cotisation de |
| Abonnement au Bulletin officiel (3) |
| Souscription pour la propagande (4) |
| Souscription pour les victimes de |
| l'arbitraire et de l'injustice |
| TOTAL |
| Date et Signature |
| (4) Nom prénoms profession |

(1) Nom, prénoms, profession.

Je soussiané (1)

50

50 50

50 50

50

(2) Indiquer l'adresse exactement.

(3) L'abonnement étant facultatif, rayer en cas de nonabonnement

(4) Une souscription permanente a été ouverte par le Comité central pour lui permettre de répandre des brochures républicaines.

NOTA. — Les cotisations ne peuvent être inférieures à 2 francs par an. Elles doivent être envoyées par Mandats. Bons de Poste, Chèques ou en Timbres-Poste.

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

Le Bulletin officiel de la Lique des Droits de l'Homme paraît, depuis le 15 janvier 1901, le 1er et le 16 de chaque mois en une brochure de 32 pages au moins.

Le prix de l'abonnement est de 3 francs par an.

Le Bulletin officiel contient :

1° - Le compte-rendu in-extenso du Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme.

2º - Le texte des Conférences les plus importantes

faites par les membres de la Ligue.

3º - La liste des affaires contentieuses soumises à la Ligue et dans lesquelles elle est intervenue.

4º - Les communications du Comité central. 5° — Les communications des Sections et des membres de la Ligue.

D'une façon générale le Bulletin officiel est destiné à mettre chacun des membres de la Ligue des Droits de l'Homme en relations plus étroites soit avec les Sections, soit avec le Comité central, de l'initier à leurs travaux et de montrer, par le simple exposé des résultats obtenus, ce que peut faire une grande association luttant chaque jour sur toute l'étendue du territoire, pour la cause de la liberté, de la justice et de la vérité.

Les abonnements partent du 16 janvier et du 16 juillet

de chaque année.

Le prix de l'abonnement étant fixé au strict minimum,

on ne peut s'abonner pour moins d'un an.

Mais il est loisible à chaque membre de la Ligue de verser le montant de son abonnement en plusieurs fractions. 5º Année. Nº 13

éà

de

ns,

que

um,

ver-

15 Juillet 1905

Le Congrès de 1906

La lettre suivante a été envoyée à tous les Présidents des sections de la Ligue des Droits de l'Homme:

13 Juillet 1905.

Mon cher Président,

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme qui vient d'avoir lieu a été, pour notre grande association, une nouvelle occasion d'affirmer sa vitalité et de montrer qu'elle était fermement résolue à conserver le caractère qu'elle a eu jusqu'à présent, soit comme œuvre de propagande démocratique, soit comme organe de contrôle et de surveillance, toujours prêt à donner une aide fraternelle et dévouée à toute victime de l'injustice et de l'arbitraire.

Comme on le verra par le compte-rendu sténographique du Congrès qui paraîtra dans un prochain numéro du Bulletin officiel, c'est à l'unanimité que se sont prononcés sur chaque question de principe, les délégués qui de tous les points du territoire sont venus prendre part aux assises solennelles de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous le constatons avec une légitime satisfaction car cette unanimité nous prouve, en effet, que dans l'association tout entière chacun est resté strictement fidèle à la mission que nous avions assumée dès le début. Ne pouvons-nous pas ajouter que nous y trouverons aussi

les forces nécessaires pour continuer de remplir notre lourde tâche?

Mais il nous semble indispensable, tout en nous réjouissant des admirables résultats acquis, de voir à la lumière de nos récentes délibérations, en quelle mesure il nous est possible d'améliorer, dans un sens démocratique, le fonctionnement de la Ligue des Droits de

Un point nous paraît devoir attirer plus particulièrement l'attention. C'est le fait qu'un trop petit nombre de sections se sont fait représenter aux assises solennelles de la Ligue des Droits de l'Homme. Sur près de 650 sections, 273 soulement ont envoyé ou désigné des délégués. Il importe que les sections prennent des maintenant les mesures nécessaires pour s'assurer au Congrès de 1906 une représentation convenable. Peut-être, si elles n'ont pas les moyens d'envoyer un délégué, pourront-elles s'associer, du moins, avec les sections du même département et prendre ainsi une part effective à des délibérations où toutes les sections ont le droit et par conséquent le de-

voir de venir exposer et défendre leur opinion.

Il nous semble qu'il importe également de prendre les mesures nécessaires afin de fixer les questions principales sur lesquelles le Congrès aura à se prononcer. Pour cela, les sections, dès la rentrée, pourraient nous faire connaître leur avis et nous indiquer leurs préférences. L'élaboration de l'ordre du jour, où le Congrès de 1905 a décide presque unanimement, de ne faire figurer que quelques questions essentielles, en serait singu-

De même, les sections, pensons-nous, devraient être appelées, dès le mois d'octobre par leurs bureaux à nous laire connaître si elles entendent que le Congrès de 1906, — dont la date est fixée comme celui de 1905 au samedi et au dimanche de la Pentecôte — aura lieu à Paris ou dans l'une des villes de province qui ont été désignées par le récent Congrès et qui sont Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Lille.

Il nous a semblé, enfin, qu'il ressortait de nos délibérations des 10 et 11 juin dernier, la nécessité, dans l'intérêt de la Ligue des Droits de l'Homme tout entière, de créer des relations plus étroites et plus fréquentes entre les sections, d'une part, et le Comité Central, d'autre part.

Aussi rappelons-nous aux sections que le Comité Central sera toujours houreux de recevoir ceux de leurs délégués qui ont à l'entretenir de questions particulièrement importantes. Du reste, ils sont asssurés de trouver le meilleur accueil au siège de la Ligue, rue Jacob, 1, où notre secrétaire général se tient particulièrement à leur disposition tous les jours de quatre à six heures.

LE COMITÉ CENTRAL.



A propos des Cotisations

Notre Trésorier-Général a reçu de M. Dupont, secrétaire de la section de St-Galmier, une lettre dont nous extrayons le passage suivant, relatif à la question de l'encaissement des cotisations:

Le 19 Juin 190

Mon cher Trésorier.

.... Dans votre rapport vous vous êtes plaint que certaines sections commençaient elles-mêmes les recouvrements des cotisations puis chargeaient le Comité de

terminer ces recouvrements

C'est le résultat des difficultés toujours très grandes que l'on éprouve pour recouvrer les cotisations. Vous ne sauriez croîre les difficultés que l'on rencontre et parfois les humiliations que l'on subit. Les hommes sont ainsi faits. La mentalité de beaucoup ne va pas jusqu'à comprendre que l'adhésion librement consentie à une association comporte le versement spontané dès le commencement de l'année de la cotisation acceptée. Il faut courir après, tourmenter, insister, revenir à la charge. C'est un métier que l'on ne voudrait pas faire si l'on était payé pour cela.

Il y aurait peut-être un moyen d'atténuer les inconvénients que vous signalez dans votre rapport au sujet des recouvrements que le Comité Central est appelé à faire la où les sections ont échoué, ce serait que l'intégralité du recouvrement ainsi fait restât la propriété du Comité Central et qu'ainsi il ne soit pas reversé de 1/2 cotisations pour des recouvrements aux sections intéressées.

Les sections recouvriraient ainsi le maximum de cotisetion possible, d'autre part le recouvrement par le Comité Central donne souvent des résultats là ou le Tré-

sorier des sections a échoué.

Dans sa séance du 3 juillet, le Comité Central a décidé de prendre en considération cette proposition de notre collègue Dupont qui obvierait dans une large mesure aux inconvénients signalés dans le rapport de notre Trésorier-Général. Le Comité Central prie les sections qui auraient quelque objection à présenter à l'application de cette mesure administrative, de vouloir bien les formuler avant le 31 Octobre prochain.

Les sommes ainsi recueillies seraient versées à la souscription pour les victimes de l'injustice et de

* TO CO

l'arbitraire.

L'Affaire Gonzalès

M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a adressé au Ministre de la Justice la lettre suivante:

Paris, le 26 Juin 1905.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai l'impérieux devoir de signaler à votre haute attention l'inqualifiable attitude que les bureaux du Ministère de la Justice ont cru devoir observer à l'égard de la Ligue des Droits de l'Homme, au sujet de l'affaire du forçat innocent Gonzalès et de vous demander une enquête sévère sur ces faits :

Le 22 décembre 1903 j'adressais à votre prédécesseur la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Au nom du sieur Andrès Gonzalès, demeurant à Sidi-Bel Abbès (Algérie), j'ai l'honneur de former une demande en révision d'un arrèt de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui a condamné ce malheureux à la peine de quinze années de travaux forcés, sous l'inculpation de vol. et de lentative de meurtre.

« Je joins à ma lettre :

« 1º L'extrait d'un mémoire rédigé, par M. André Fleurus, employé, demeurant à Sidi-Bel-Abbès, maison Povéda, avenue de la Chapelle;

« 2° Copie d'une lettre de M. Brayard, directeur de l'Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

« Ces deux documents vous édifieront sur le bien fondé de la demande formée au nom de Gonzalès. J'en retiens seulement que le vrai coupable, Maximo Gimenès, a avoué son crime dans des conditions qui ne peuvent être suspectes et que l'innocence de Gonzalès paraît bien avoir été reconnue, puisque, à une époque où un simple fait nouveau ne pouvait suffire à entraîner la révision d'un procès criminel, le gouvernement a cru devoir accorder au malheureux condamné sa grâce entière, avec remise de l'obligation de résidence, et concession d'un passage gratuit pour le retour en France.

« M. le Ministre des Colonies pourra sans doute vous fournir sur cette affaire des pièces décisives, notamment le nouvel interrogatoire de Giménes et le dossier établi

en vue de la grâce accordée à Gonzalès.

« Au cours de l'enquête à laquelle vous ferez sans doute procéder à Sidi-Bel-Abbès, il pourra être utile d'entendre, soit M. André Fleurus, soit M. Isaac de Bendjo.

« Une seule objection pourrait être soulevée, la tardivité de la demande en révision. J'y réponds en faisant remarquer qu'avant la loi de 1895, la révision n'était pas possible dans les conditions où se présente cette affaire. Depuis cette époque, M. Gonzalès a vainement cherché à faire interroger de nouveau Giménès. C'est seulement ce nouvel interrogatoire, qui ne date que de quelques mois, ainsi que la lettre de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qui ont pu faire courir contre Conzalès, les délais de la demande en révision.

« Cette demande me paraît donc recevable, et i'esnère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien y faire

« Agréez, Monsieur le Ministre, etc.

« Le Président. « FRANCIS DE PRESSENSÉ « Député du Rhône. »

Le Ministre de la Justice ne m'ayant pas répondu, j'insistais, le 26 avril 1904, en transmettant à votre administration les résultats d'une enquête que sur ma demande le Ministre des Colonies avait faite immédiate-

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur, à la date du 23 décembre 1903, de vous transmettre la demande en révision, formée par le sieur Gonzalès Andrès, contre un arrêt de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui l'a condamné à la peine de quinze ans de travaux forcés pour vol et tentative de meurtre.

« M. le Ministre des Colonies a bien voulu, à la date du 11 décembre 1903, me faire parvenir sur cette affaire

les renseignements suivants :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du « 27 janvier 1876, M. le Gouverneur de la Nouvelle-Calé-« donie a adressé, en effet, à mon Administration, un dos-« sier relatif à une enquête instruite à Nouméa sur

« les déclarations du nommé Gonzalès.

« Ge dossier fut transmis, le 9 mai suivant, à M. le « Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Par décision « présidentielle du 26 décembre de la même année, Gonza-« lès obtint la remise du reste de sa peine de quinze ans de « travaux forcés. Cette mesure de clémence était notifiée à « mon Administration en ces termes : « Je m'empresse de « yous faire connaître que la décision gracieuse du 26 dé-« cembre dernier, qui a fait remise au nommé Gonzalès,

« est fondée uniquement sur ce fait que certains doutes

« se sont élevés sur la culpabilité du condamné.

« Un examen attentif des circonstances de cette affaire « a démontré l'impossibilité d'exercer utilement, aujour« d'hui, des poursuites contre le nommé Gimenès, désigné

« comme le véritable auteur du crime. »

« Vous penserez sans doute, Monsieur le Ministre, qu'il serait du plus haut intérêt que la Commission soit appelée à connaître le dossier auquel il est fait allusion dans cette lettre et qu'il y a lieu de le lui communiquer.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Président « Francis de Pressensé « Député du Rhône »

Cette fois encore, le Ministre de la Justice ne répondait à ma démarche que par un inconcevable silence. Je vous écrivais personnellement le 27 janvier 1903 ;

« Paris, le 27 janvier 1905

« Monsieur le Ministre.

a J'ai eu l'honneur, à la date du 23 décembre 1903, de vous transmettre la demande en révision formée par le sieur Gonzalès Andrès contre un arrêt de la Cour d'assies d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui l'a condamné à la peine de quinze ans de travaux forcés pour vol et tentative de meurtre.

« Le 28 avril dernier, je vous ai fait parvenir des ren-

seignements complémentaires.

« Je vous serais profondément reconnaissant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me dire quelle suite vous avez donnée à cette affaire.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Président « Francis de Pressensé « Député du Rhône »

Cette troisième démarche n'ayant pas eu plus de succès que les deux premières, je vous adressais le 3 mai dernier une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« J'ai l'honneur de vous rappeler les termes de mes lettres du 23 décembre 1903 et du 27 janvier 1905.

« J'attirais votre attention toute particulière sur la demande de révision formée par le sieur Gonzalès Andrès contre un arrêt de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui l'a condamné à la peine des travaux forcés pour vol et tentative de meurtre.

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la décision que vous avez cru devoir

« Veuillez agréer, etc.

« Le Président « Francis de Pressensé « Député du Rhône »

Cette quatrième démarche avait, hélas! le même succès que les précédentes. L'administration de la Justice ne daignait même pas en accuser réception. En revanche, elle s'empressait de mettre le dossier de l'ancien forçat Gonzalès à la disposition du secrétaire d'une association nationaliste qui, en intervenant parfois pour des malheureux injustement condamnés, s'efforce de faire oublier que lorsqu'il y eut quelque danger à lutter pour la Vérité et pour la Justice, et à défendre les principes républicains, elle n'existait même pas!

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre et cher Collègue, qu'il y a là une injure que mes 60.000 collègues de la Ligue des Droits de l'Homme ressentiront d'autant plus cruellement que nous devons à leur patient effort d'avoir pu maintenir les intitutions républicaines et que s'ils ne s'étaient pas si résolument jetés dans la bataille, le Gouvernement de la France serait aujourd'hui

en d'autres mains.

Je suis convaincu que vous tiendrez non seulement à me faire connaître les dispositions que vous avez prises en faveur du malheureux Gonzalès, mais que, surtout vous voudrez bien accorder à sa juste demande une bienveillance particulière. Je tiens de l'association nationaliste que vous avez daigné, en cette circonstance, honorer de votre contiance, que c'est mon père, qui, en 1873, sollicita et obtint de votre prédécesseur la grace de Gonzalès. J'ose espérer que vous m'accorderez de transmettre le dossier de ce procès à la Cour de cassation, seule compétente, au fond, pour dire, après une discussion contradictoire, et au besoin après une enquête, si Gonzalès est ou non victime d'une effroyable injustice. Veuillez agréer, etc.

> Le Président, Francis de Pressensé Député du Rhône.

~ 6000

Le déplacement de M. et M^{me} Coutaud

On a lu au Bulletin Officiel (voir année 1904, page 1582) les diverses lettres que notre président, M. Francis de Pressensé, a adressées au Ministre de l'Instruction Publique, pour protester contre le déplacement dont avaient été l'objet, sans motif, l'instituteur de Montboucher (Creuse) et sa femme, M. et M^{mo} Coutaud.

Le 18 janvier 1905 notre président insistait en

Paris, le 18 janvier 1905

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'à la date du 8 décembre 1904 je vous ai adressé une lettre ainsi concue :

a En réponse à la protestation de la majorité républicaine du Conseil Municipal de Montboucher (Creuse) contre le déplacement d'office de M. et Mme Coutaud, instituteurs dans cette localité, — protestation que j'ai cu l'honneur de vous transmettre et de recommander à votre haute attention. — vous avez bien voulu, à la date du 3 novembre dernier, me faire connaître les raisons qui vous avaient déterminé à prendre une mesure de disgrace contre ces deux fonctionnaires.

« Ces raisons sont au nombre de deux.

« La première consiste en ce fait que M. Coutaud aurait

pris parti dans la commune de Montboucher, en faveur de l'un des deux candidats, également ministériels qui briguaient les suffrages des électeurs du canton de Bour-

« La seconde consiste dans le fait que M. Coutaud invité à garder la neutralité n'aurait pas tenu compte de

cette recommandation.

« Au nom du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, qui a chargé un de ses membres, M. Tarbouriech, docteur en droit, professeur au Collège libre des Sciences sociales, de faire une enquête minutieuse sur les faits reprochés à M. et Mme Coutaud, je crois pouvoir vous assurer que vous avez été induit en erreur

sur tous ces faits.

« 1° Il est complètement inexact que M. Coutaud ait pris parti pour l'un des candidats au Conseil Général contre l'autre. Il était d'ailleurs absent lors du premier tour de scrutin. Mais dans une réunion publique où le nom du candidat républicain M. Duboueix, avait été unanimement acclamé, comme un assistant faisait remarquer que l'instituteur seul n'avait pas levé la main, celui-ci répondit : « Si vous le prenezainsi, je lève les deux mains ».

« 2° Il est complètement inexact que M. Coutaud ait été invité à garder la neutralité. Il ne savait même pas exactement pourquoi il a été frappé. Ses lettres réitérées pour demander une explication ou une enquête sont

demeurées sans aucune réponse.

« Dès lors, Monsieur le Ministre, vous comprendrez que j'aie le devoir de m'étonner et que la Ligue des Droits de l'Homme s'étonne avec moi de ce qu'un fonctionnaire soit ainsi frappé d'une mesure de disgrâce, sans enquête, sans avertissement, sans raison valable, malgré la protestation énergique du parti républicain de la commune, et que, en réponse à une demande de renseignements et d'enquête, vous acceptiez de me transmettre deux explications qui soient l'une et l'autre controuvées.

« Je vous serais profondément reconnaissant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien ordonner une sérieuse enquête administrative, enquête à laquelle M. Coutaud a un droit incontestable, et qui, suivant vos propres déclarations, (Journal officiel, 16 novembre 1904), aurait dù avoir lieu avant que le déplacement fût prononcé.

« J'ajoute que cette enquête vous révélera qu'en sacrifiant l'instituteur de Montboucher, vous avez sacrifié aux rancunes cléricales et à la vengeance d'un homme qui, élu par la réaction, se prétend républicain, un fonctionnaire foncièrement attaché aux idées démocratiques et qui avait travaillé avec un dévouement digne des plus grands éloges au progrès de l'enseignement laïque dans sa commune.

« Vous me dites, Monsieur le Ministre, que le Préfet de la Creuse estime que le déplacement de M. Coutaud était

inévitable et ne pouvait être rapporté.

« Je n'ai pas à savoir à quelles suggestions peut obéir M. le Préfet de la Creuse. Sa responsabilité n'est pas en jeu. C'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de défendre les fonctionnaires de votre administration, et particulièrement les fonctionnaires républicains, qui, je le constate une fois de plus, ne trouvent dans le haut personnel qui vous entoure, ni protection, ni équité ».

Je n'ai pas encore reçu de réponse à cettre lettre. Je vous serais obligé de me faire connaître votre décision.

Veuillez agréer, etc.

Le Président Francis de Pressensé Député du Rhône

Le Ministre de l'Instruction publique répondait par une lettre ainsi conçue :

Paris, le 31 Janvier 1905.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une protestation formulée par la majorité du conseil municipal de Montboucher contre le déplacement de M. et M. et Coutaud, instituteur et institutrice dans cette commune.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai demandé à M. le Préfet de la Creuse un rapport à ce sujet.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Gultes, BIENVENU-MARTIN.

Le 14 mars, notre Président faisait une nouvelle

démarche auprès du Ministre de l'Instruction pu-

Paris, le 14 Mars 1905.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu la pétition

« Monsieur le Président,

« Les conseillers municipaux républicains et socialistes soussignés de la commune de Monthoucher (Creuse), ont l'honneur de vous prier, étant réunis hors séance, de bien vouloir leur faire rendre leur instituteur et leur institutrice, M. et M " Coutaud, qu'une basse vengeance a fait éloigner de leur commune.

« Ils ont la certitude de vous exprimer ainsi le désir de l'immense majorité des pères de famille de Montboucher et ils ont confiance en votre équité et en votre esprit

de justice pour leur faire donner satisfaction.

« Vous leur montrerez ainsi que vous restez fidèle à votre but et que vous n'approuvez pas les vengeances politiques qui auraient pour résultat inévitable de tuer la République en décourageant les Républicains.

« Veuillez agréer, etc.

« Ont signé:

Le maire, Bourdeix; l'adjoint, Planchat; les conseillers, Ortavant, Jamot, Pénicaud, Maume, Chaumeny, Lopez, Maritaud, Lebret, Verretoux.

« Montboucher, le 8 février 1905. »

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir la suite qui a été donnée à mes précédentes démarches en faveur de M. et Mme Coutaud.

Veuillez agréer, etc.

Le Président, FRANCIS DE PRESSENSÉ, Député du Rhône

Le 31 mars, M. Bienvenu-Martin répondait comme

Paris, le 31 Mars 1905.

Monsieur le Député et cher Collègue. Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une protestation formulée par la majorité républicaine du Conseil municipal de Montboucher (Creuse) contre le déplacement de M. et M^{er} Coutaud, instituteur et institu-

trice dans cette commune.

J'ai l'honneur de vous informer que la mesure prise à l'égard de M. et M™ Coutaud ne constitue pas une mesure de disgrâce envers ces deux fonctionnaires, mais que leur déplacement a été jugé nécessaire parce que, M. Coutaud ayant eu le tort de prendre part, lors des dernières élections départementales, à la lutte engagée entre deux candidats, son maintien dans la commune entretenait une division de jour en jour plus exaspérée. La mesure dont se plaignent M. et M™ Coutaud a donc été prise dans leur intérêt mème.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, BIENVENU-MARTIN.

Le 28 avril 1905, M. Francis de Pressensé répondait au Ministre par la lettre suivante :

Paris, le 28 Avril 1905.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en réponse aux diverses démarches que j'ai faites au nom de la Ligue des Droits de l'Homme pour protester auprès de vous contre le déplacement injustifié dont M. et M^{me} Coutaud, anciens instituteurs à Montboucher (Creuse), ont été l'objet.

Il résulte des renseiguements que vous me transmettez :

1º Que la mesure prise à l'égard de M. et Mme Coutaud

ne constitue pas une disgrâce.

2° Que M. Coutaud a eu le tort de prendre part à la lutte engagée entre deux candidats lors des dernières élections cantonales.

3º Que le maintien de M. Coutaud à Montboucher entretenait une division de jour en jour plus exaspérée

dans la commune.

4° Que la mesure dont se plaignent M. et M™ Coutaud a été prise dans leur intérêt même.

Je prends la liberté, Monsieur le Ministre et cher Collègue, de vous affirmer que vous avez élé induit en erreur sur ces quatre points par votre administration. Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme a fait faire, en effet, par un de ses membres, M. Tarbouriech, docteur en droit, professeur au Collège libre des Sciences sociales, une enquête minutieuse et contradictoire sur les circonstances dans lesquelles le déplacement de M. et Mª Contaud a été prononcé. Il en est résulté. avec la plus éclatante évidence, que ce déplacement a eu pour but unique de donner satisfaction aux rancunes du parti réactionnaire.

Il vous suffira de consulter le dossier de cette affaire pour constater de vos propres yeux que l'administration universitaire ne fait valoir aucun grief quelconque contre

M. et Mmc Coutaud.

Bien au contraire, M. Coutaud était encore couvert d'éloges par son chef, l'inspecteur primaire, le 26 février 1904, et votre prédécesseur lui adressait le 14 juillet de la même année, une lettre officielle de félicitations pour son dévouement aux œuvres post-scolaires.

Mais si l'administration universitaire n'a que des éloges à faire de ces deux excellents fonctionnaires, il n'en est pas de même de l'administration préfectorale, paraît-il, et je tiens à examiner successivement les griefs que fait valoir cette dernière, griefs dont votre lettre

m'apporte l'écho à peine atténué:

prise à l'égard de M. et M. Coutaud ne constitue pas une disgrace. C'est faux. Sans doute ces deux instituteurs ont conservé le même traitement qu'à Montboucher. Mais leur école actuelle est moins importante que celle de Montboucher. De plus, M. Coutaud est séparé de sa famille et de ses biens. Et en somme il y a disgrâce dès le moment où un changement est imposé en dehors des nécessités du service, malgré les protestations de l'inté-

2º M. Coutaud aurait eu le tort de prendre part à la lutte engagée entre deux candidats lors des dernières élections cantonales. C'est faux. Il était absent au moment du premier tour de scrutin. Au second tour, dans une réunion publique, il a levé la main en faveur d'un des candidats en présence. J'ose espérer que l'administration préfectorale de la Creuse ne considère pas que le fait, pour un instituteur, de lever la main dans une réunion publique en faveur d'un candidat républicain, constitue un abus d'autorité. Si elle a d'autres faits à signa-Ministre et cher Collègue de vous les dire nettement sous

3º L'administration préfectorale prétend que le maintien de M. Coutaud à Montboucher entretenait une division de plus en plus exaspérée dans la commune. C'est leur ancien instituteur. Sans doute le parti réactionnaire et clerical l'aimait moins. Mais l'administration universitaire n'a pas évidemment à sacrifier un bon instituteur aux rancunes de ceux-là qui, précisément, ne confiert pas à l'école laïque l'éducation de leurs enfants. Aucun fait quelconque, du reste, ne permet de supposer que la division, dans la commune de Montboucher, soit exaspérée ni qu'elle l'ait jamais été. Aucun incident ne s'est produit. Rien ne permet d'étaver cette assertion sur le

4º Il paraîtrait enfin, d'après l'administration préfectorale, que cette mesure de disgrâce aurait été prise dans l'intérêt même de M. et Mme Coutaud: Ici, j'oserai dire que la plaisanterie dépasse les bornes permises. Je veux croire, Monsieur le Ministre et cher Collègue, que vous ne vous approprierez pas comme valable un argument pharisaïque qui donnerait à croire que si M. et Mme Coutaud n'avaient pas été tutélairement privés de leur poste. contre le droit, sans raison, sans enquête, sans explication d'aucune sorte, il aurait pu leur arriver bien pis encore, Il faut qu'on sache qu'en France, il n'est pas permis, même aux hauts fonctionnaires, d'user de tels movens, ni d'invoquer de tels motifs. Il faut que les chefs s'accoutument à considérer leurs subordonnés comme des citoyens. Il faut enfin, lorsqu'ils estiment qu'il y a lieu de frapper ces derniers, qu'ils en prennent hautement la responsabilité, après leur avoir assuré leurs moyens de défense, et qu'ils évitent tout prétexte hypo-

Je suis convaincu, Monsieur le Ministre et cher Collègue, que vous êtes entièrement d'accord avec moi et avec la Ligue des Droits de l'Hommé, qui a depuis longtemps l'honneur de vous compter parmi ses membres, sur tous ces points. Je m'assure que nul plus que vous ne sent la nécessité de faire observer les principes dont je me suis inspiré en vous demandant d'annuler l'injustifiable mesure de disgrace prise à l'égard de ces deux modestes et dévoués serviteurs de l'enseignement laïque et républicain et c'est en toute confiance que je remets leur juste cause à votre impartiale équité.

FRANCIS DE PRESSENSÉ Député du Rhône.

07500

Le Monopole des Inhumations

La Ligue des Droits de l'Homme a eu, à la fin de l'an dernier, la satisfaction de voir le Parlement réaliser un vœu qu'elle avait fréquemment émis, et voter enfin la loi qui retirait aux fabriques et aux consistoires le monopole des inhumations.

On trouvera au Bulletin officiel la trace des nombreuses résolutions votées soit par le Comité Central, soit par les sections. Il nous semble que nous avons néanmoins le devoir de rappeler que le 17 juin 1901 le Comité Central, réuni sous la présidence de M. Trarieux, adoptait la résolution suivante :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, « Vu les résolutions des sections de Cette, de Saint-

Pons, de Roanne, du Perreux, etc., relatives à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations ;

« Considérant que l'abrogation de ces lois est depuis

longtemps réclamée :

« Considérant que, dès 1883, la Chambre des députés. par 346 voix contre 102, a décidé de conférer aux communes le monopole des inhumations;

« Considérant que la législation actuellement en vigueur est contraire au principe de la liberté de conscience;

« Emet le vœu que la proposition de loi vienne le plus promptement possible en discussion devant la Chambre

des députés;

a Invite les sections de la Ligue, après avoir délibéré sur la question, à faire auprès de leurs représentants au Parlement les plus actives démarches pour en hâter le

Le texte de cette résolution était envoyé à tous les membres de la Commission de la Chambre des Députés chargée de l'étude de cette question.

Quelques mois plus tard, à la suite d'une nouvelle délibération, notre président, M. Trarieux, écrivait à notre collègue, M. Rabier, député du Loiret, auteur du projet de loi, la lettre suivante:

Paris, le 9 octobre 1901.

Mon cher Rabier.

Je vous communique la délibération incluse de la Ligue des Droits de l'Homme au sujet du monopole des inhumations. Il me semble que cette question est de celles que la Chambre devrait trancher avant de se dissoudre et on vous saurait gré d'en provoquer, dès la rentrée, la discussion par le dépôt de votre rapport.

Votre dévoué.

L. TRARIEUX.

Ce n'est que le 28 décembre 1904 que la loi por tant abrogation des lois qui conféraient aux fabriques des Eglises et aux Consistoires le monopole des inhumations, a été promulguée. Il n'est pas utile d'en publier le texte. Mais il convient de reproduire la note suivante du journal Le Temps du 15 avril 1905 qui montre l'importance de l'impôt que les fabriques et les consistoires prélevaient indirectement sur tous les contribuables, grace au monopole des inhumations:

M. Thureau-Dangin, de l'Académie française, vient de

faire son rapport à l'assemblée générale de l'Œuvre des églises privées et des chapelles de secours que présidait

le cardinal Richard.

Dans ce document, M. Thureau-Dangin fait connaître que la nouvelle loi sur les pompes funèbres a enlevé aux paroisses du diocèse de Paris une somme totale de 1 million 200,000 francs dont 800,000 francs pour Paris et 400.000 pour la banlieue.

Congrès des Sections du Midi

Séance du Vendredi 5 Mai 1905

Le Congrès des sections méridionales s'est ouvert le vendredi 3 mai, à 4 heures du soir, dans la salle des séances du conseil municipal de Castres.

M. Louis Vieu, président de la section castraise, sou-

haite la bienvenue aux congressistes.

L'assemblée, appelée à nommer le bureau du Congrès, décide de maintenir pour cette séance les membres de la commission d'organisation du Congrès. Le bureau se trouve ainsi composé : MM. Vieu, président; docteur Sicard et Lapart, vice-présidents; Guigues, secrétaire.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal des délégues

qui représentent 38 sections adhérentes.

M. le Président invite le Congrès à désigner les membres des 7 commissions chargées d'examiner : 1º Les questions politiques; 2º les questions judiciaires et de législation; 3° les questions économiques; 4° les questions d'enseignement; 5° les questions militaires; 6° les questions diverses et d'ordre général; 7º les questions relatives à l'organisation de la Ligue.

Après cette désignation, M. le Président appelle l'attention du Congrès sur le très grand nombre de questions inscrites à l'ordre du jour. Il lui parait que certaines d'entre elles ne consistent qu'en des vœux de principe sur lesquels le Congrès pourrait se prononcer

immédiatement.

Conformément aux conclusions du Président, le Congrès émet un vœu favorable à la séparation des Eglises et de l'Elat.

Sur la proposition de M. Planchon, délégué de Montpellier, il émet aussi un vœu tendant à la publication des

traités d'alliance entre nations.

Sont ensuite écartées de l'ordre du jour, comme étrangères aux préoccupations de la Ligue, les trois questions suivantes :

1º Rachat des chemins de fer (proposition de la section de Brassac);

2º Réforme de l'Almanach et retour au Calendrier républicain (proposition de la section de Jonquières);

3° Suppression des écoles annexes de médecine navale (proposition de la section de Fontes).

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Les commissions se réunissent immédiatement dans leurs locaux respectifs.

Séance du Samedi 6 Mai, matin

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Vieu.

Le Congrès décide de maintenir au bureau les membres de la commission d'organisation du Congrès.

Questions économiques

M. Delpuech (de Castres), rapporteur de la commission des questions économiques, donne lecture de son rapport concluant :

1° En ce qui concerne l'application de la loi sur les accidents du travail, à la vréation d'emplois de sous-inspecteurs du travail;

26 A l'émission d'un vœu favorable à la création d'une caisse de retraites ouvrières:

3º A la diminution des gros traitements :

4º A l'obligation de l'arbitrage en cas de grève :

5° A l'établissement de l'impot sur le revenu avec distinction entre le revenu capital et le revenu travail.

Ces conclusions sont adoptées par le Congrès.

Questions d'enseignement

M. Mourgues (Montpellier) rapporte au nom de la commission des questions d'enseignement. Il fait connaître qu'en ce qui concerne le monopole de l'enseignement la commission s'est divisée. Il propose donc, au nom d'une fraction de la commission, l'adoption du vœu suivant :

« Le Congrès des sections méridionales de la Ligue des « Droits de l'Homme, réuni à Castres les 3,6 et 7 mai 1903, « 1° Émet le vœu que l'enseignement à tous les degrés

« soit confié à un personnel entièrement laïque;

« 2° Il reconnaît toutefois que la liberté sagement ré-« glée par l'autorisation préalable et par la collation des « grades par l'Etat est la seule doctrine qui puisse con-

- « venir à son origine et à ses principes; « Mais considérant que l'expérience des deux dernières « années a démontré que les congréganistes échappent à
- « toutes les surveillances et tournent souvent à leur profit a toutes les lois que le pouvoir central a dirigées contre
- a eux:
- « Emet le vœu que le monopole soit temporairement « confié à l'Etat ».
- M. Planchon (Montpellier) soutient la thèse contraire et propose le vœu suivant :
- « Considérant que la liberté d'enseignement n'est point « un droit primordial comme la liberté de penser ou

« d'écrire, mais ne peut être exercée que sous certaines

« conditions de capacité;

« Considerant que cette capacité vient surtout du dé-« veloppement de l'esprit de libre examen incompatible

« avec le vœu d'obéissance ;

« Mais considérant que l'établissement d'un monopole « de l'Etat républicain serait une atteinte à la liberté

« nécessaire que la Ligue réclamerait si elle était entra-« vée par un monopole institué par un Etat à l'esprit

« rétrograde; « Le Congrès demande pour l'enseignement la liberté « dans la laïcité, sous réserve des précautions prises

« pour exiger les titres nécessaires et pour éviter les

« fraudes ».

Une discussion s'engage au cours de laquelle M. Gédéon

Vieu (Cette) se déclare partisan du monopole et dépose à

son tour un vœu dans ce sens.

M. Bès (Castres) est aussi pour le monopole et soutient que la liberté intellectuelle de l'enfant sera pleinement sauvegardée avec le régime du monopole.

Finalement, le Congrès vote l'ordre du jour de M. Mour

gues favorable au monopole temporaire.

M. Mourgues, rapporteur de la commission des questions d'enseignement, propose un vou tendant à la gratuilé de l'enseignement à tous les degrès par la création de bourses dont le nombre serait élevé en raison directe du nombre des capacités accessibles aux divers ordres d'enseignement.

Le vœu est adonté.

M. Besnère (Saint-Girons), propose de compléter ces dispositions en émettant le vœu que les concours destinés à déterminer l'attribution des bourses ne soient accessibles qu'aux enfants dont les familles ne peuvent réellement pas faire les sacrifices nécessaires. — Adopté.

Questions politiques

La Commission des questions politiques propose :

1º Un vœu en faveur de la limitation de l'affichage public en période électorale. Des emplacements contigus seraient indiqués par les municipalités où les affiches des divers candidats seraient exclusivement appliquées. — Adonté.

2º Un vœu en faveur du vote d'une loi qui spécifie nettement que les électeurs ne pourront figurer que sur une

seule liste électorale.

En ce qui concerne la question de Vélection des senateurs au suffrage universel, M. Planchon fait observer que ce système donnerait une origine commune aux deux Chambres et qu'il ne comprend pas que la question se pose ainsi. Il comprendrait plutôt qu'on demandât la suppression du Sénat. M. Planchon ajoute que cette question d'ordre purement politique ne lui paraît pas rentrer dans les attributions de la Ligue. Il pose donc la question préalable. — Adopté.

La Commission des questions politiques propose en-

3° Un vœu tendant à la suppression du vote secret pour les représentants du peuple. — Adopté,

Enfin, sont écartées de l'ordre du jour, les questions suivantes : Scrutin de liste ; Suppression de la loi relative aux candidatures multiples ; Révision de la Constitution ; Suppression des majorats.

Questions judiciaires et de législation

La Commission des questions judiciaires propose tout d'abord un vou tendant à la sauvegarde de la tiberté individuelle en établissant par une loi la responsabilité des fonctionnaires et supprimant l'article 10 du Code d'instruction criminelle. — Adopté.

Sur la proposition de la même commission le Congrès adopte un vou tendant au recrutement du jury criminel dans un sens plus démocratique et formulant le principe

d'une indemnité raisonnable aux jurés.

Entrée des délégués du Comité Central

La discussion est interrompue par l'arrivée des citoyens Mathias Morhardt et Pierre Quillard, délégués du Comité Central, qui prennent place au bureau, aux applaudissements des membres du Congrès. Le citoyen Mathias Morhardt apporte au Congrès le salut fraternel du Comité Central. Il annonce que tandis que les sections du Midi se réunissent à Castres, celles du Nord tiennent, au même moment, leur Congrès à Valenciennes, de telle sorte que du Nord au Midi s'étend le lien intellectuel de la Ligue et qu'un travail fécond s'accomplit en faveur de la démocratie française (Vifs applaudissements).

Reprise de l'ordre du jour

La Commission des questions judiciaires propose au Congrès d'adopter le vœu suivant relatif à la loi du 30 juin 1838:

- « Considérant que les dispositions de la loi du 30 juin « 4838 relatives à l'internement de toute personne sup-
- « posée atteinte d'aliénation mentale n'offrent pas une « garantie suffisante à la sauvegarde de la liberté indi-
- « Considérant que l'article 19 de ladite loi est ainsi « conçu: « En cas de danger imminent, attesté par le cer-
- « conqu. « un médecin ou par la notoriété publique, les « commissaires de police à Paris et les maires dans les

- « autres communes ordonneront à l'égard des personnes
- « atteintes d'aliénation mentale, toutes les mesures pro-« visoires nécessaires, à la charge d'en référer dans les
- " 26 hours on Drofet qui etatue cone dálai »
- « Considérant que l'attestation d'un seul médecin
- « n'offre pas des garanties suffisantes et que la notoriété « publique consiste le plus souvent dans des rapports de
- « police dont la véracité peut être suspectée.
- « Considérant que si, à la vérité, le Préfet doit, aux « termes de la loi, statuer sans délai, la décision prise
- « par ce fonctionnaire a toujours pour base les éléments
- « d'information dont il vient d'être parlé
- « Considérant que si l'internement d'un citoyen,
- « supposé atteint d'aliénation mentale, est facilité par
- « l'application de l'article 19, sa sortie de l'asile où il a « été interné, même en cas de guérison est rendue très
- a difficile par les autres dispositions de la loi
 - Emet le vœu
- « Que la loi du 30 juin 1838 soit révisée dans un sens « plus favorable à la sauvegarde de la liberté indivi-
- a duelle »

Le vœu est adopté

Le Congrès adopte ensuite un vœu relatif à la recher-

che de la paternité.

En ce qui concerne les vœux (proposés par la section de Cette), relatifs à la modification de la loi qui règle Pétat-iovil des enjants naturels et à la situation faite aux enfants aduttérins par la loi sur les successions, le Congrès décide de les renvoyer à la section de Cette pour complément d'étude.

La séance est levée à midi.

Séance du Samedi 6 Mai, après-midi

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Louis Vieu, assisté de MM. Mathias Morhardt et Pierre Quillard.

Questions judiciaires (suite) Privilège des Avocats

M. Lapart (Castres), au nom de la Commission des questions judiciaires, rapporte sur la Suppression du pri-

vilège des avocats et la liberté de la défense judiciaire. Il fait ressortir que le privilège des avocats est en définitive une garantie pour les justiciables qui trouvent parmi les membres de l'Ordre plus de compétence, de savoir et de moralité. Il conclut en demandant plus de sévérité de la part des Conseils de l'Ordre relativement à la moralité des avocats. Sous le bénéfice de cette observation, il veut le maintien du privilège et, par suite, le rejet du vœu émis par la section de Cette

M. Gédéon Vieu (Cette) défend le vœu porté à l'ordre du jour du Congrès par sa section, vœu qui aboutit à la

suppression du privilège.

M. Mourgues (Montpellier) fait remarquer que l'origine du vœu proposé par la section de Cette réside dans les affaires Bédarride (Marseille) et Dazet (Tarbes) et que, par suite, il s'agit moins de la suppression du privilège

que de la réforme des conseils de discipline.

M. Louis Vieu (Castres) fait remarquer que les avocats ont été des dreyfusards de la première heure, qu'ils ne marchandent jamais leur concours aux pauvres gens et qu'au surplus le privilège n'existe, pour ainsi dire pas, puisqu'en définitive tout le monde peut, avec autorisation, plaider sa propre cause ou se faire représenter par n'importe qui (affaire Gérault-Richard plaidée par Jaurès). Il conclut toutefois à l'amélioration des conseils de discipline.

M. Bressoles (Toulouse) dit que si le privilège n'existe pas, il n'y a rien à faire, mais que s'il existe vraiment, la Ligue se doit à elle-même d'en demander la suppres-

sion.

M. Mourgues (Montpellier) propose de clore le débat par l'adoption de la résolution suivante, qui exclut la suppression du privilège: A l'avenir, l'intervention des conseils de discipline ne pourra porter que sur la vie professionnelle des avocats. Adopté.

Interdiction du duel

La Commission propose d'émettre un vœu favorable à la Suppression légale et effective du duel. Adopté.

Inamovibilité de la Magistrature

M. Bernère (Saint-Girons) rapporte sur cette question. Il conclut: 1° à la suppression de l'inamovibilité; 2° à l'interdiction, pour la Chancellerie, de nommer les ma-

gistrats dans leur pays d'origine.

M. Mathias Morhardt dit que sa qualité de délégué du Comité Central lui fait un devoir d'éviter tout ce qui apparaîtrait comme une pression quelconque sur les membres du Congrès, que le Congrès est absolument libre d'adopter telle ou telle résolution, pourvu que les principes et les statuts de la Ligue soient respectés. Toutefois, il croit devoir dire qu'il est un très ferme partisan de l'inamovibilité, seule garantie, selon lui, en l'état actuel seulement que les magistrats soient mieux choisis.

M. Bernère rappelle le cas de M. Manau, procureur général à la Cour de cassation, qui, quoiqu'amovible. n'hésita pas, aux jours tragiques de l'Affaire, à accomplir

M. Mathias Morhardt fait remarquer que, sans la mort de Félix Faure, M. Manau aurait été victime de son cou-

M. Bernère insiste surtout sur la deuxième partie du vœu, qui dispose qu'aucun magistrat ne pourra être

nommé chez lui.

M. Bressoles intervient dans la discussion et appuie

M. Planchon propose d'émettre un vœu tendant à un meilleur recrutement tout en maintenant l'inamovibilité. Finalement, les conclusions du rapporteur sont adop tées par 52 voix contre 43.

Questions militaires

1º Pensions et Cercles militaires. — M. Boyer (Castres) propose au nom de la Commission des questions militaires, la Suppression de l'obligation pour les Officiers de prendre leurs repas en commun et de l'obligation de faire

2º Pensions des Sous-Officiers. — M. Buscail (Castres) rapporte sur la réversibilité en faveur des veuves et orphelins, des pensions proportionnelles attribuées aux sousofficiers et soldats. Il conclut à l'adoption du vœu.

M. Ortet (Clairac) demande que la proposition soit complétée en exigeant 25 ans de services militaires et civils. MM. Buscail et Chiffre (Castres) défendent le vœu tel

qu'il est proposé.

Le vœu, amendé par M. Ortet, est adopté après une ob-

servation de M. Bès (Castres).

3º Suppression du port de l'arme en dehors du service. - M. Chiffre (Castres) propose, au nom de la Commission, un vœu tendant à la suppression du port de l'arme en dehors du service. Adopté.

4° Conscils de guerre. - M. Buscail, rapporteur, conclut à la suppression des Conseils de Guerre en temps de

paix. Adopté.

5º Suppression des soldals-ordonnances. - Vœu favo-

rable adopté.

6° Suppression des 13 jours. — Vœu favorable adopté.

Questions diverses et d'ordre général

1° Notes secrètes. — M. Planchon (Montpellier) rapporte sur cette question. Il soutient la nécessité des notes secrètes en faisant valoir que les chefs de service ne donneront, avec la communication des dossiers, que des notes sans signification, ou, ce qui est plus grave, feront usage des notes différentielles.

M. Mathias Morhardt intervient et rappelle la décision récente prise par le Parlement, qui supprime le secret des notes pour les fonctionnaires frappés de disgrace. Il dit que cette décision est une satisfaction très appréciable donnée aux fonctionnaires. Il ajoute que le Comité Central ne manquera pas d'intervenir toutes les fois que

la décision du Parlement ne sera pas respectée. M. Bernère demande la suppression pure et simple des

M. Mourgues défend au contraire le secret des notes.

M. Bressoles voudrait que les chefs de service fussent responsables des notes données par eux et que des mesures soient prises pour que cette responsabilité soit

M. Louis Vieu dit que les dossiers devraient être com-

muniqués à époque fixe et sans demande.

Finalement, le Congrès décide de s'en tenir à la déci-

sion prise par le Parlement.

2º Protection des filles-mères. - M. Planchon, rapporteur, demande que toutes les femmes enceintes et non pas seulement les filles-mères aient droit à être protégées pendant leur grossesse.

M. Mathias Morhardt rappelle, à ce point de vue, la

législation suisse.

M. Pierre Quillard fait allusion à l'incident récent des demoiselles du téléphone.

Finalement, le Congrès émet un vœu tendant à la pro-

tection des femmes pendant leur grossesse.

3° Dioit pour les fonctionnaires de se constituer en Sociétés. - Après une discussion à laquelle prennent part

4º Suppression des décorations. - M. Planchon, rap-

seulement qu'elles soient souvent mal attribuées.

M. Mathias Morhardt propose au Congrès d'émettre le vœu que la loi supprime purement et simplement les

5° Suppression des emblêmes religieux dans les hôpitaux cicils et militaires ainsi que dans les lieux publics. -M. Planchon, rapporteur, fait remarquer que la suppression dans tous les lieux publics pourrait mener loin, par exemple, à la suppression des églises et que, dans ces conditions, il ne lui paraît pas que le Congrès puisse adopter un vœu ainsi formulé.

M. Gédéon Vieu dit que c'est là une question d'admi-

nistration municipale.

Après une intervention de M. Bounet (Collioure), le vœu est adopté en ce qui concerne les hopitaux civils et

6. Obligation pour les fonctionnaires d'envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat. - Vœu favorable adopté.

Organisation intérieure de la Ligue des Droits de l'Homme

1º Election du bureau du Comité Central par le suffrage universel des Liqueurs. - Question retirée par son

2º Insertion dans le Bulletin Officiel des communications émanées des sections. - M. Mathias Morhardt dit que cette question, proposée par la section de Saint-Hippolyte-du-Fort, tire son origine d'un incident survenu à Saint-Hippolyte le 18 décembre dernier.

M. Grawitz (Saint-Hippolyte-du-Fort) relate cet inci-

Comme conclusion, il est décidé, qu'à l'avenir, le

a Bulletin Officiel » ne pourra porter que les communica-

tions visées par les bureaux des sections.

3º Orientation de la Ligue des Droits de l'Homme. — M. Madelmont (Castres) rapporte sur une résolution adoptée par la section de Foix félicitant le Comité Central de son attitude et l'encourageant à persévérer dans la voie où il s'est engagé.

M. Mathias Morhardt fait remarquer que le Comité Central ne fait que son devoir en s'occupant avec activité des questions qui intéressent la Ligue des Droits de l'Homme. Il remercie la section de Foix de sa résolution et donne des détails sur l'organisation du travail du

Comité Central. La résolution de la section de Foix est adoptée à l'una-

nimité.

Ouestion réservée

Assistance par le travail. - M. Delpuech (Castres), rap. porteur de la commission des questions économiques, propose l'adoption du vœu suivant :

« Le Congrès, considérant que le droit au travail est « un des droits imprescriptibles du citoyen, mais que. « dans la Société actuelle, il n'est pas possible d'assurer

« à l'individu le travail quotidien dont il aurait besoin « pour son existence, émet le vœu que les assemblées « communales, mieux placées pour connaître les besoins « impérieux des travailleurs, s'occupent, sinon de sup-

« primer complètement l'assistance par l'aumône, qui est « une des formes les plus dégradantes pour l'individu, au « moins de la modifier, dans la mesure de leurs ressour-

« ces, en procurant du travail aux ouvriers ».

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Louis Vieu, Planchon et Bès, le vœu est adopté.

Questions diverses

1º M. Bernère propose le vœu suivant :

« Que le gouvernement français use de toute son in-« fluence pour obtenir la paix entre la Russie et le Japon ».

2° M. Bès appelle l'attention sur le 1 ode de votation adopté par le Congrès des sections méridionales.

Il demande que pour les prochains Congrès on se préoccupe de cette question et que soit adopté un mode tel que les minorités des sections adhérentes soient représentées.

3° Le Congrès décide que le prochain Congrès des sections du Midi sera tenu à Montpellier, sous réserve de l'acceptation de la section montpelliéraine.

Au cas où Montpellier n'accepterait pas, la section de Nimes serait appelée à organiser le prochain Congrès.

Le Congrès du Midi décide d'envoyer au Congrès des sections du Nord, réuni à Valenciennes, les salutations fraternelles des sections du Midi, réunies à Castres.

M. Louis Vieu, président du Congrès, prononce une allocution et remercie tous les congressistes de leur concours. Il se félicite de la dignité et du calme qui a présidé aux délibérations

La séance est levée à 6 heures.

Liste des sections représentées ou adhérentes au Congrès de Castres

Albi. — Auterive. — Béziers. — Brassac. — Capendu (en formation). — Carbonne. — Castres. — Cette. — Cerbère. — Clairac. — Codognan. — Collioure. — Foix. — Fontès. — Jonquières. — Lautrec. — Le Poujol. — Mazamet. — Bédarieux. — Millau. — Mirepoix. — Montpellier. — Montagnac. — Narbonne. — Rodez. — Roquecourbe. — Sahorre. — Saint-André-de-Sangonis. — Saint-Affrique. — Saint-Girons. — Saint-Lary. — Saint-Hippolyte du-Fort. — Saint-Pons. — Toulouse. — Trouillas. — Vabre. — Viane. — Pamiers.

La Réunion Publique

Le soir après les travaux de clôture du congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, les citoyens Francis de Pressensé, député du Rhône, président du Comité Central de la Ligue, et Pierre Quillard, membre de ce Comité, ont donné, à la Bourse du travail, une conférence dont voici le compte-rendu d'après la Dépêche de Toulouse.

Plus de quinze cents citoyens, malgré le mauvais temps, s'étaient rendus dans la vaste salle de la Bourse.

Par acclamations, le citoyen Louis Vieu, maire et conseiller général de Castres, est désigné pour présider la réunion, avec, pour assesseurs, les citoyens Henri Bès, premier adjoint au maire, et Touren, conseiller municipal.

Discours de M. Francis de Pressensé

Après une allocution de bienvenue aux deux éminents orateurs, dont il rappelle la noble vaillance à une époque troublée et critique et dont les noms, dit-il, avec celui de notre grand Jaurès (Cris nourris de : Vive Jaurès!) sont comme la haute expression des idées de justice et de vérité, le citoyen Louis Vieu donne la parole au citoyen de Pressensé

Lorsque celui-ci se lève pour prendre la parole, une

longue ovation lui est faite.

Le sympathique orateur évoque dans ses traits les plussaisissants le passé héroïque de la Ligue des Droits de
l'Homme, la tourmente d'où elle estnée. A ce moment-la,
le président-de la République, Félix Faure, était devenu
le serviteur du nationalisme. Contre les aspirations de la
justice et de la démocratie se dressait une formidable
coalition. Il y avait contre la démocratie la Chambre tout
entière; il y avait la presse, il y avait la magistrature, et il
ne faut pas s'en étonner, dit-il, puisqu'il s'agissait d'une
question de droit et de justice. (Applaudissements et rires).
Il y avait l'Eglise, et il ne faut pas s'en étonner puisqu'il
s'agissait d'une question de vérité. (Applaudissements). Il
y avait l'armée qui considérait que son honneur lui
commandait de protéger contre un innocent un grand
erriminel.

Mais la Ligue des Droits de l'Homme qui s'est formée à cette époque de crise aigué, où le génie français menaçait d'être pour longlemps obscurci, n'a pas voulu limiter son action à un seul cas d'injustice; elle n'a pas voulu être d'un jour. Elle a voulu étendre sa protection à toutes les victimes de l'iniquité et c'est ainsi qu'elle a été conduite à se préoccuper des injustices subies par les travailleurs victimes des brutalités patronales. (Vifs applaudissements).

L'orateur rappelle comment, au moment de l'affaire des fiches, la réaction a tenté de jeter l'équivoque dans l'esprit des ligueurs pour provoquer la désorganisation d'une force qui lui est redoutable. Mais la Ligue ne se prèta pas à l'intrigue. Elle estima que plutôt que d'aller défendre des officiers réactionnaires qui avaient bénéficié de toutes les faveurs de la République, il valait mieux qu'elle appliquât ses soins à défendre les petits et les faibles. C'était déjà beaucoup trop que la sournoise tactique du nationalisme, à la faveur du manque de sangfroid des républicains et malgré les efforts déployés à la tribune de la Chambre par Jaurès, ait réussi à abattre M. Combes qui symbolisait toutes les espérances de la démocratie. (Cris: Vive Combes).

L'orateur établit que, loin d'affaiblir les forces de la Ligne, la campagne réactionnaire dirigée contre elle à propos des fiches, lui a donné une impulsion nouvelle, Pendant qu'une poignée de douzaines de membres s'en détachaient, elle recevait cinq mille adhésions nouvelles, ce un portait à soixante mille le nombre des ligueurs en

France

Examinant ensuite la situation politique actuelle de la France, le citoyen de Pressensé rappelle en quelles crises douloureuses la République a dû se débattre depuis qu'elle sortit, sanglante, des ruines et des désastres de la Patrie.

Il retrace les évènements qui amortirent en elle l'éfan révolutionnaire et qui expliquent ce commencement de

banqueroute qu'on a pu constater de 1880 à 1898.

« Le prolétariat, en' 1898, était las d'un régime qui lui avait apporté les promesses de justice sociale contenues dans les principes de la Révolution française et qui continuait au profit de la grande bourgeoisie le système de privilèges politiques et économiques dont avait joui, sous les régimes de monarchie, l'ancienne noblesse. Et une erreur s'était formée dans l'esprit d'une partie du prolétariat qui en était venue à se désintéresser des formes organiques du gouvernement. C'était là une erreur dangereuse, car ce n'est qu'à l'aide de la liberté que nous pourrons obtenir la justice; ce n'est que dans l'atmosphère républicaine que les poumons socialistes pourront respirer. (Vils applaudissements.)

« Aussi, quand on se demandait si un coup de force militaire et césarien n'allait pas se produire, un nouveau Deux-Décembre, le prolétariat s'est jeté dans la mêlée

pour défendre la République menacée.

« Et alors il est apparu qu'une conciliation pouvait se faire entre les deux partis républicains pour défendre la République, qui est le fruit de la Révolution, et du principe même de laquelle il faut exprimer toutes les conséquences », (Applandissements.)

L'orateur aborde la question de la séparation des Egli-

ses et de l'Etat, cette grande mesure qui est actuellement pendante devant le Parlement et qu'il revendique l'hon neur d'avoir préparée par un projet dont la commission parlementairé s'est fidèlement inspirée. Il montre à ce propos les travers essentiels du Concordat et qu'on ne pouvait plus tolérer un régime qui permettait à l'Eglise budgétaire et rebelle de sortir des établissements financiers de l'Etat républicain avec le nerf de la guerre pour reprendre avec plus d'enthousiasme et de vivacité sa lutte implacable contre la République.

Il fait justice des calomnies intéressées des cléricaux et des réactionnaires qui hurlent à la violation de leur liberté, alors que précisément, dit-il, nous leur faisons le don royal de la liberté; mais ils redoutent l'institution libérale dont nous leur faisons présent; voila pourquoi ils crient à la tyrannie! El cependant, dit-il, si jétais croyant, ce serait pour ma conscience une humiliation et une profanation que de recevoir la pâture sacrée et spirituelle du Saint-Esprit par le canal de M. Loubet et de

M. Combes. (Vifs applaudissements.)

L'orateur met ensuite en relief l'esprit de justice qui a présidé à l'élaboration de la loi militaire de deux ans et il en souligne le caractère équitable par l'examen des systèmes antérieurs de recrutement. A ce propos, il justifie l'esprit d'internationalisme qui anime les socialistes et la conception supérieure de patriotisme qui est la leur.

« Nous croyons, dit-il, que ce n'est pas en rouvrant le cercle maudit des guerres, en entretenant des sentiments de roprésailles mortelles qu'on pourra redresser le droit outragé et panser la blessure qui saigne au flanc de la

notrio v

A propos de l'impôt sur le revenu, le citoyen Francis de Pressensé déclare qu'il a gardé à l'égard de l'homme qui est à la présidence du conseil une détiance incurable. Il a eu le sentiment qu'on n'obtiendrait rien de lui qu'en l'arrachant par la menace. Et il ne s'est pas trompé. Ce ministère qui avait commencé par jeter à nos adversaires un petit nombre du très petit nombre des officiers républicains, on l'a vu rebrousser chemin sous la menace des gauches, et c'est depuis lors qu'il s'est résigné à réaliser des réformes certaines.

Quant aux rétraites ouvrières, l'orateur ne croit pas que cette réforme puisse s'accomplir avant la fin de la législature en cours. Il signale, sur ce point, l'attitude de

« Les réactionnaires, dit-il, ont l'âme attendrie à l'égard des retraites ouvrières. Personne plus ardemment qu'eux ne souhaite cette démocratique et juste institution! Oui, mais quand le quart d'heure de Rabelais est venu, il n'y a plus personne à droite. (Rires et applaudissements.) Ces braves gens nous disent alors : Ne craignez-vous pas de meltre à mal les finances de l'Etat? Il faut laisser au budget de l'élasticité! Ne compromettons pas l'équilibre financier du budget national! (Applaudissements)

L'orateur déclare qu'il est de ceux qui ont vu avec douleur un ministère ni chair ni poisson se substituer au ministère loyal et ferme de M. Combes. (Cris una-

nimes : « Vive Combes ! »).

« Cependant, dit-il, nous avons arraché à ce ministère quelques réformes, sous l'aiguillon de la menace ».

Parlant ensuite de la politique extérieure de la France. le citoyen de Pressensé constate que les gens qui étaient les plus passionnés en faveur de la Russie et qui mettaient le plus de zèle dans leur amour pour le tsar commencent à se montrer moins enthousiastes depuis les mésaventures de la Russie dans sa guerre avec le Japon et depuis surtout que le tsarisme a étalé ses monstruosités dans les carnages de Saint-Pétersbourg. Les socialistes, eux, ont la conscience d'avoir accompli leur devoir en protestant contre la duperie de l'alliance franco-russe. Mais un ministre des affaires étrangères, que rien n'avait préparé à cette haute fortune, s'est chargé de compliquer les embarras de la France.

« Nous avons salué, dit-il, avec enthousiasme le raprochement de la France et de l'Angleterre. Mais quelle à été notre stupéfaction quand nous avons appris que, sous le voile de l'entente cordiale, M. Delcassé avait caché une politique d'hostilité à l'égard de l'Allemagne! Nous avons alors jeté le cri d'alarme. Nous avons averti le pays des périls où on le menait. Nous avons adjuré le ministre des affaires étrangères de parler pour dissiper la cruelle équivoque. Mais pas un geste n'a été fait pour la dissiper. Et cet homme qui affecte ainsi une aussi orgueilleuse confiance dans les lumières de son génie hautain, c'est lui qui a failli nous jeter dans un conflit armé avec l'Angleterre et le Japon, sous prétexte que nous sommes les amis de la Russie. N'a-t-on pas pu aller jusqu'à prétendre, avec

quelque apparence de raison, que le cas échéant, les batteries de nos ports d'Extrème-Orient tireraient sur la flotte janonaise pour protéger la flotte russe ? (Sensation).

L'orateur, en une péroraison enflammée, résume son beau discours dont nous n'avons pu donner qu'une idée bien imparfaite. Il termine en disant : « Ce que la démocratie française réclame de son gouvernement, c'est de lui donner toute la justice dont elle a soif et d'animer la République d'une vie ardente et féconde. »

Pendant cinq minutes, un tonnerre d'applaudissements retentit en l'honneur du citoyen de Pressensé, dont la parole nourrie et élégante a produit une vive impression

our l'auditoire

Discours de M. Pierre Quillard

Puisle citoyen Pierre Quillard, dont les applaudissements renouvelés saluent l'apparition à la tribune, trace un lableau brutal et tragique de l'état intérieur de la Russie. A part les grands ducs voleurs et assassins, dit-il, il n'y a pas en Russie un seul homme, une seule femme qui se sènte en sécurité. Le prolétariat russe accentue cependant chaque jour la croissance vigoureuse de son organisation. Le gouvernement avait eru habile d'émietter cette force menaçante en suscitant des organisations de « jaunes ». Mais ces jaunes devinrent « rouges ». Il y ent à Moscou des grèves formidables où jaunes et rouges se contondirent fraternellement pour la défense de leurs droits, et c'est le gouvernement russe qui aura déchainé contre lui la masse ouvrière.

Quant aux paysans, ils forment les 87 % de la population. Ils sont tenus dans une ignorance complète. Ils sont, en même temps, fort misérables; et la famine augmente, d'année en année, d'intensité. Mais là aussi il y a des germes de révolution. Le paysan russe a de vagues diées de communisme. Il s'aperçoit que la terre, le ciel et l'eau appartiennent à tout le monde, si bien qu'il s'en va faire la récolte sur les domaines des seigneurs, tout en laissant à ceux-ci les grains nécessaires aux semailles et à la vie des domestiques.

Voilà pour les vrais Russes. Mais il y a en Russie des provinces qu'une nationalité propre différencie des Russes. Il y a la Pologne qui est opprimée plus que jamais. Il y a la Finlande qui est également l'objet des vexations de la tyrannie tsariste. Il y a aussi les juifs, qui n'ont pas le droit d'habiter dans tout le pays et qu'on massacre de temps en temps. Et le citoyen Pierre Quillard donne lecture à ce propos d'un article d'un journal russe, pourtant soumis à la censure, et qui relate les horreurs des massacres accomplis parmi les juifs. Il y a encore les Arméniens et les Georgiens qui ont le même sort que les juifs. Un journal russe relate encore l'atrocité des boucheties dont ils sont victimes. Une femme enceinte fut récemment coupée en deux, le fétus pendant aux entrailles. (Sensation).

Maintenant on s'est mis à tuer les écoliers parce que les écoliers c'est de la graine d'intellectuels et que les intellectuels c'est de la graine de révoltés (Vifs applaudisse-

mente)

« Mais j'espère, s'écrie le citoyen Quillard, qu'il y aura bientôt dans ce pays des gens qui arracheront les sabots des policiers pour leur casser la tête avec. (Applaudisse-

ments prolongés).

L'orateur établit alors que tous les responsables ne sont pas en Russie et qu'il y en a en France, à la tête desquels le ministre Delcassé et l'imbécilité nationaliste. « Vous avez, dit-il, ici, des représentants de cet honorable parti et il en viendra demain un certain nombre dans votre ville. » (Applaudissements prolongés).

Le citoyen Pierre Quillard termine son intéressant discours en demandant à l'assemblée d'envoyer son salut fraternel au peuple russe qui souffre et qui sera, il l'es-

père, bientôt délivré

Des applaudissements prolongés saluent la parole sympathique et vibrante de l'orateur qui est longuement acclamé.

Le citoyen Vieu propose alors à l'assemblée, qui le vote

à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis au nombre de 4.300, le 6 mai 1900, à la Bourse du travail, sous la présidence du citoyen Vieu, maire et conseiller général de Castres.

« Après avoir entendu les discours des citoyens Fran-

cis de Pressensé et Pierre Quillard.

« Affirment la nécessité d'appliquer, dans toutes leurs conséquences, les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et d'assurer à chaque citoyen, tous les jours plus de justice, plus de liberté et plus de fraternelle solidarité ». La séance est levée à onze heures, dans un grand enthousiasme.

Le Banquet

Le Congrès des sections méridionales de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est terminé par un banquet fraternel qui a eu lieu dimanche, à midi, à la Bourse du travail, et qui réunissait plus de quatre cents convives. Il était présidé par le citoyen Francis de Pressensé, aux côtés duquel avaient pris place, à la table d'honneur, les citoyens Louis Vieu, maire et conseiller général de Castres; Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme; Pierre Quillard, membre du Comité Central; les membres du bureau de la section castraise, des délégués des sections méridionales, etc.

Voici, d'après la *Dépêche de Toulouse*, le résumé des discours qui ont été prononcés au dessert.

Allocution du citoyen Vieu

Le citoyen Vieu remercie l'assemblée des marques de sympathies dont elle l'honore; il les accepte d'autant mieux et elles le touchent d'autant plus profondément qu'elles ne s'adressent pas à l'homme, mais au citoyen, dont les convictions n'ont jamais varié et qui, dans toutes les circonstances de sa vie politique, est resté exempt de compromissions avec les ennemis, plus ou moins masqués, de la République. (Vifs applaudissements)

Il rappelle le charme des paroles qui ont retenti, la veille au soir, dans cette même enceinte et qui ont retracé les phases douloureuses et glorieuses de la grande épreuve d'où naquit la Ligue des Droits de l'Homme.

« Qui, dit-il, ce fut, en effet, une période héroique que celle où une poignée d'hommes, avec l'immortel auteur de « J'accuse », s'élevèrent contre l'iniquité triomphante, où cette phalange sacrée de citoyens au cœur intrépide et à l'ame noble se porta vaillamment au-devant des outrages, des calomnies et des brutalités de la sauvagerie antisémite pour le salut et pour l'honneur de la France républicaine. (Applaudissements prolongès, Cris; Vive

Jaurès! vive Pressensé! vive Quillard!) Mais il ne veut pas oublier dans ses toasts la mémoire du premier Président de la Ligue des Droits de l'Homme, de Ludovic Trarieux, qui fut le courageux artisan de l'œuvre de justice à laquelle plus de soixante mille citoyens collaborent aujourd hui d'un zèle quotidien. Et il boit aussi au Président actuel de la Ligue, à l'éminent citoyen Francis de Pressensé, ainsi qu'à ses distingués collaborateurs du Comité Central, les citoyens Mathias Morhardt et Pierre Quillard, dont la présence au banquet est si précieuse aux ligueurs. (Amplaudissements)

Puis l'orateur donne lecture d'un télégramme des ligueurs du Nord, réunis en Congrès à Valenciennes, et qui répondent en termes fraternels à l'adresse de solidaires sympathies que leur avait envoyée, samedi soir, le Congrès des sections méridionales réunies à Castres. Des salves d'applaudissements accueillent ette lecture.

Toast des délégués

Le citoyen Louis Vieu lit encore deux télégrammes d'excuses des citoyens Camille Verdeil, de Montredon-Labessonnié, et Paul Douzals, de Brassac, qui n'ont pu prendre part aux travaux et aux fêtes du Congrès.

Puis le citoyen Planchon, délégué de Montpellier, et Canal, délégué de Rodez apportent le salut fraternel de leurs sections à la section castraise. Ils expriment leurs remerciements émus au Comité d'organisation du Congrès pour l'accueil cordial qu'il a réservé aux délégués des sections méridionales de la Ligue.

Discours de M. Francis de Pressensé

Une ovation retentit en l'honneur de M. Francis de

Pressensé lorsqu'il se lève à son tour.

Il dit combien il est touché de l'hospitalité républicaine de la ville de Castres et quel heureux souvenir il en gardera. Il déclare aussi que l'hommage rendu par l'excellent maire de Castres au premier président de la Ligue l'a profondément ému.

« Ce qu'il y a eu de particulièrement glorieux, dit-il, chez Ludovic Trarieux, c'est que, tout en appartenant par ses opinions politiques à un parti modéré, il fût venu se mêler aux rares hommes d'avant-garde qui soutenaient la grande cause de la justice contre la coalition de tous les préjugés militaires et bourgeois, contre tous les appels enflammés et dramatiques d'un chauvinisme aveugle et excité. (Applaudissements.) Pas un de ses amis n'a voulu se jeter dans la bataille tragique de 1898. Il a passé alors par des crises douloureuses. Il a vu se détacher de lui des amitiés anciennes et qui lui étaient chères. Et pourtant il n'a pas hésité. Ce grand et bon citoyen est venu loyalement à nous, est resté, jusqu'au bout, parmi nous! Ayant déjà exercé le pouvoir, tout lui indiquait qu'il pouvait y retourner d'un jour à l'autre. Et cependant il n'a pas hésité à compromettre ses intérêts avec toutes les satisfactions promises d'une légitime ambition! Voilà ce qu'il y a d'impérissablement glorieux dans la vie de Ludovic Trarieux ! »

L'orateur s'attache ensuite à établir que la Ligue n'a jamais cessé de rester tidèle à l'esprit qui l'a primitive-

« Sans doute, il est heureux, dit-il, d'apporter au parti qu'il sert de toutes ses forces devant le Parlement et devant le pays le concours absolu de son activité, mais il manquerait à l'honneur s'il voulait entraîner la Ligue sur un terrain qui n'est pas le sien. (Vifs applaudissements). La Ligue a des desseins plus hauts que de servir tel ou tel parti républicain. Elle veut servir la République et elle réunit dans son sein tous les républicains sincèrement animes de ce vaste et noble désir. (Applaudissements). Elle réunit tous ceux qui ne veulent pas se contenter de balbutier du bout des levres les formules sonores de la Révolution, mais qui veulent rester jusqu'au bout fidèles à l'esprit primitif de la Révolution. Voilà ce que veulent d'une seule aspiration, d'un seul mouvement, les hommes qui viennent à nous. » (Applau-

L'orateur dit ensuite quelle est l'accablante besogne quotidienne du Comité Central de la Ligue, et avec quelle méthode il s'applique à assurer le fonctionnement de l'œuvre et à réparer les iniquités qu'on lui signale. Plus de quatre mille dossiers sont chaque année étudiés

et plaidés par le Comité Central.

« Or, si nous avons eu, dit-il, un commencement de la justice française, en agissant sur le terrain du droit, ce n'est pas au moment où des difficultés nouvelles se présentent à nous que nous avons le droit d'abandonner notre grande tâche. Nous devons devenir le centre et, pour ainsi dire, le cœur de la démocratie française. (Applaudissements). Il faut que nous nous disions que jamais le moment n'a été plus critique. Oh! certes, nous pouvons avoir, si nous le voulons, la victoire; nous pouvons faire pénétrer dans la législation française les principes qui avaient été déposés par la Révolution dans sa charte de libération et de justice humaines. La démocratie française a assez d'intelligence et de cœur pour reconnaître ses vérifables ennemis, et il ne suffit plus de faire retentir des appels de basse démagogie pour l'entanner hors de sa voie

« Mais est-ce que nous n'avons pas vu qu'au moment où nous allions cueillir les fruits de la victoire, c'est à ce moment-là que se produisait un trouble subit des esprits et des consciences? »

L'orateur évoque alors les défaillances et les trahisons de ces derniers temps, compromettant l'œuvre de justice et de libération de la démocratie. Il ne faut pas, dit-il, pousser la conciliation jusqu'au confusionnisme. Ou l'on marche en avant ou l'on recule! Nous ne voulons pas reculer! Nous voulons marcher en avant! (Vifs applaudissements),

« Nous voulons remporter la victoire sur tout l'ensemble de notre programme! Nous avons le devoir de poursuivre à la fois notre œuvre politique et notre œuvre sociale! ».

M. Francis de Pressensé convie les ligueurs à s'inspirer du passé glorieux de la Ligue. Il rappelle l'époque où la sauvagerie nationaliste s'exerçait, par des calomnies et des guet-apens, à faire disparaltre les personnalités républicaines et socialistes engagées dans la bataille pour le Droit

« Il faisait bon vivre, s'écrie-t-il, à cette époque parce qu'on savait avoir avec soi la faveur de la conscience française. Nous savons ce que c'est que la lutte pour la paix, pour la justice, pour la démocratie. (Applaudissements). Et nous trouverons des générations nouvelles pour continuer notre tàche. Nous aurons jeté les fondements d'une organisation éternelle et organisé la conscience de la démocratie française l.».

Une tempète d'applaudissements éclate qui est longue à s'apaiser et par quoi l'assemblée marque au citoyen Francis de Pressensé la sympathie profonde et respectueuse qu'elle nourrit pour son grand caractère et pour son

Après un appel du citoyen Vieu au calme et à la sagesse des ligueurs en présence de la manifestation cléricale et réactionnaire qui a lieu dans une autre enceinte, les convives quittent la Bourse du travail, se rendant en grand nombre au siège de la Ligue, au premier étage du café Roumieu, où le citoyen Caraguel prononce une allocution très applaudie en faveur de l'entente et de l'union indestructibles entre républicains radicaux et socialistes.

Après le Banquet

A trois heures et demie les citovens Francis de Pressensé, Pierre Quillard et Mathias Morhardt, accompagnés de quelques ligueurs se rendaient en voiture à Roquecourbe, ville natale de M. Emile Combes. Après une visite à la modeste maison aux volets verts qui vit naître l'ancien président du conseil, les citoyens Francis de Pressensé, Pierre Quillard et Mathias Morhardt adressaient à ce dernier, avec les hommages de leurs profondes sympathies, des cartes postales représentant des vues de son village natal et de la maison où s'abrita son enfance.

Le Congrès des Sections du Département du Nord

Le Congrès des sections du département du Nord s'est réuni à Valenciennes, le 7 mai 1905. M. Delpech, séna-

teur, représentait le Comité Central

Le Congrès a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle du Tribunal de simple police. Les sections représentées sont : Valenciennes, Aniche, Somain, Lille, Roubaix, Tourcoing, Rieux-en-Cambrésis, Bertry, Maubeuge, Poix-du-Nord, Ayesnes, Fourmies, Le Cateau, Lourches. Plusieurs citovennes membres de la Ligue sont présentes.

Le citoyen Boorsch, secrétaire de la section de Valen

ciennes, propose la nomination du bureau : le citoyen Delpech, sénateur, délégué du Comité Central, président d'honneur ; J. Saint-Quențin, de la section de Valenciennes, président. Ce dernier ouvre la séance et prie l'Assemblée de désigner comme assesseurs une citoyenne et le plus âgé des délégués présents. C'est la citoyenne Trady-Carlier, de Maubeuge, et le citoyen Derbecq, du Cateau. Le secrétaire du Congrés est le citoyen Boorsch.

Ces noms ratifiés, le citoyen Jean Saint-Quentin, prie le citoyen Delpech de reporter au Comité Central l'assurance du fraternel dévouement des délégués. Il adresse un souhait de cordiale bienvenue à toutes les sections et déclare les travaux ouverts « dans l'idée qui nous anime tous, qui a inspiré la Déclaration des Droits, notre bré-

viaire, à nous ».

Le citoyen Delpech remercie, il transmettra cet hommage au Comité Central et à son vaillant président le citoyen de Pressensé. Il sé félicite de la présence des citoyennes. « La femme nous aidera, dit-il, à combattre l'éternel ennemi de l'humanité en marche et de la pensée française. En s'émancipant, la femme reconstituera le foyer, la famille, irréalisable avec les conceptions écclésiastiques ». Il termine, au milieu des applaudissements en montrant la vitalité de la Ligue qui prochainement comptera 100.000 adhérents.

Le Président donne lecture de la dépêche suivante :

- « Le Congrès des sections du Midi de la Ligue des « broits de l'Homme, réuni à Castres, sous la présidence « du citoyen Vieu, maire de Castres, adresse au Congrès « des sections du Nord, réuni sous la présidence du ci« toyen Delpech, l'assurance de ses sentiments frater« nels. Résolu à continuer de répandre les principes de « la Déclaration des Droits de l'Homme et de donner son « aide à toutes les victimes de l'injustice et de l'arbi« traire, le Congrès du Midi salue les ligueurs du Nord, « auxquels il se sent uni par un indissoluble lien : la
- « passion de la justice et de la vérité.

c Le Président, « VIEU. »

Le Congrès du Nord répond par un télégramme ainsi concu :

« Les délégués du Gongrès de la Fédération des sec-

- « tions du Nord, adressent à leurs collègues du Midi. « leurs remerciements pour les sentiments de sympathie
- « et de fraternité qu'ils leur ont envoyés. Ils les assurent
- « de leur dévouement à la Ligue et de leur profond amour
- « de la justice et de la vérité. »
- On aborde ensuite la discussion de l'ordre du jour.

Date du Congrès général de la Ligue

Sur la proposition de la section de Rieux-en-Cambrésis. le Congrès décide de demander au Congrès général de 1905, de fixer désormais aux vacances scolaires de Septembre, la date des Congrès généraux.

Alliance Fraternelle Internationale (Fraternitas inter Gentes)

Le citoyen Lévy-Ulmann de Lille, propose que le Comité Central soit invité à adhérer à l'Alliance Fraternelle Internationale que vient de fonder sir Thomas Barclay et à faire appel aux adhésions des sections et membres de la Ligue. Il expose que les principes de la Révolution dont se réclame la Ligue étaient dominés par cet aspect de fraternité internationale.

Le projet de sir Thomas Barclay, présenté au Congrès de la Paix à Lille, prévoit une alliance sentimentale par un insigne auquel se reconnaîtraient les amis de la paix et un mouvement d'intérêt pécuniaire, par le bénéfice réalisé sur la vente de l'insigne.

Ainsi ont fait les syndicats ouvriers anglais pour lutter contre le capitalisme ; ainsi formera-t-on le parti de la paix contre le parti de la guerre.

Le Congrès de la Libre-Pensée est il un Congrès politique?

Le citoyen Lallemant (section de Maubenge) pose cette question au Congrès fédéral de la Ligue. Il lui demande de se prononcer sur la valeur de la décision qu'a prise le Comité Central de révoquer l'adhésion collective donnée par la section de Maubeuge au Congrès de la Libre-Pensée en s'appuyant sur l'article 17 des statuts. Les citoyens Lallemant et Vercaemps (Avesnes-sur-Helpe) déclarent et soutiennent que le Congrès de la Libre-Pensée n'est pas un Congrès politique mais bien philosophique. Le citoyen Delpech répond au nom du Comité Central que la Ligue qui a pour but la défense des droits essentiels de l'homme (libertés de pensée, de conseience) ne peut accepter cette manière de voir qui provoquerait des divisions dans les Sections et dans la Ligue, toutes les religions, toutes les opinions philosophiques ayant leurs représentants dans notre association. Que d'ailleurs la Ligue plane au-dessus de toutes les querelles qu'engendrent les discussions et qu'elle se doit à elle-même de rester en dehors de toutes ces sortes de questions. Le citoyen Lallemant, satisfait de ces explications, retire sa motion au nom de la section de Maubence.

Insigne des Liqueurs

Le Congrès repousse une proposition émanée de la section d'Avesnes qui demandait la création d'un insigne pour la Ligue. Une restriction est cependant apportée : le Congrès laissant à chaque section le droit de choisir un insigne.

Vœu relatif à la Fédération des Sections du Nord Organisation de Conférences sous les auspices des Sections avec le concours d'Orateurs de la Fédération

Le citoven Lallemand défend cette proposition, Il se plaint que la section de Maubeuge qui est éloignée des grands centres et qui n'a pas de facilité de faire sa propagande ne dispose pas de conférencier. Le citoven Delpech s'engage à aller faire une réunion à Maubeuge dans le courant de juin. Il dégage le Comité Central qui ne dispose lui aussi que d'un nombre restreint d'orateurs et fait appel aux orateurs qui pourraient se trouver dans la salle pour organiser ces réunions du dimanche qui doivent être fécondes et qui sont destinées à faire les agréments du dimanche laïque. Le citoyen Lévy-Ullmann indique aux Congressistes le siège de la Société d'Union Républicaine du Nord de la France (3, rue du Cloître-Saint-Méry, Paris, 4°), président, M. Colin, négociant, et qui fournit d'excellents orateurs et dont le dévouement est acquis à la Ligue. Cette Société édite une série de brochures à 0 fr. 10 dont la lecture est particulièrement recommandée aux propagandistes. Le Congrès remercie le Comité Central et la Société Républicaine des Conférences populaires du

précieux concours qu'ont donné aux Sections leurs orateurs délégués.

Vœux relatifs aux fonctionnaires à leurs traitements et à leurs droits

4° Suppression des notes secrètes. — Le Congrès demande que la motion Sembal, votée au parlement, sur la suppression des notes secrètes pour tous les fonctionnaires. Il désire que communication des notes soit faite à l'intéressé acant leur inscription au dossier. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2º Vœu relatif aux traitements des fonctionnaires qui sont supérieurs à 9.00) francs. — Le Congrès, à l'unanimité, sur la proposition du citoyen Perrin, de la section de Rieux-en-Cambrésis, demande que le maximum des traitements des fonctionnaires soit fixé à 9.000 francs.

Vœux relatifs à l'armée, aux officiers et aux soldats

Le Congrès se prononce à l'unanimité:

4° Sur la proposition de la section de Rieux-en-Cambrésis: Pour la suppression des périodes d'instruction des 28 et 43 jours;

2° Sur la proposition de la section d'Avesnes-sur-Helpe : Pour l'amélioration du régime alimentaire du soldat ;

3º Sur la proposition de la section de Valenciennes: Pour la limitation des charges militaires; la diminution des effectifs et des armements, en attendant la suppression des armées permanentes;

4° Sur la proposition de la section de Valenciennes :

Pour la républicanisation des cadres de l'armée;

5° Sur la proposition de la section d'Aniche : Pour la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Vœu relatif à la loi électorale

Le Congrès demande que l'inéligibilité qui frappe les fournisseurs de communes vise également les fournisseurs de l'Etat. (Section du Cateau : Rapporteur, E. Dégremont).

Vœux relatifs à l'enseignement

La section de Lourches, par la parole de son secrétaire, le citoven Bulté, défend le vœu suivant : « Enseignement intégral. — Monopole de l'Etat. — « Gratuité à tous les degrés. — Sélection des intelli-

« gences.

à La République a, comme chacun le sait, pris pour « devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Il s'en faut encore e malheureusement de beaucoup, après un gouvernement « démocratique de trente-cinq années, que cette devise « soit appliquée sous toutes ses formes. En ce qui con-« cerne l'enseignement public surtout, il existe encore « des privilèges choquants qui devraient être abolis. Les « enfants des riches seuls ont toutes les facilités pour « s'instruire, même s'ils sont d'une intelligence médiocre. « Les enfants des pauvres ne réussissent que très rare-« ment à faire leurs classes, même s'ils sont remarqua-« blement doués. Il serait souhaitable que toutes les « fonctions sociales fussent accordées à ceux qui les mé-« ritent sans autres distinctions que leur mérite ou leurs « talents: que les enfants des plus modestes ouvriers « puissent les atteindre aussi bien que ceux des privilé-« giés de la fortune. On dira que l'école primaire est « gratuite et obligatoire. Cela est vrai. Et qu'il y a des « bourses d'entretien (bien rares pourtant). Mais le lycée, « avec ses études longues et coûteuses, est une barrière « infranchissable pour les pauvres, et les cancres l'ena combrent bien souvent. Or pour se créer une situation, « pour avoir dans la vie une place au soleil, il faut abso-« lument passer par l'enseignement secondaire et supé-« rieur. La transformation deviendrait plus facile si l'Etat « avait le monopole de l'enseignement. Tous les enfants, « quelle que soit la fortune de leurs parents, devraient « passer par l'école primaire. Vers l'âge de onze ans, au « moment du certificat d'études, un concours pourrait « être établi entre les élèves les mieux classés. Les lau-« réats seraient envoyés au lycée pour continuer leurs « études. A la sortie du lycée, nouveau concours pour le « passage dans l'enseignement supérieur. Les moins « doués seraient déversés dans les écoles professionnelles « pour y apprendre un métier. L'enseignement devrait, « bien entendu, être gratuit à tous les degrés et les frais « de nourriture et d'entretien des élèves mis à la charge « de l'Etat. De cette facon chacun recevrait l'instruction « que comporte son intelligence. Et la fortune des parents « ne serait plus un avantage pour les enfants. En outre, « on ne laisserait plus se perdre aucun de ces grands

« esprits inconnus qui actuellement s'atrophient dans « l'ignorance et laissent la Société privée des services

a qu'ils pourraient lui rendre. Ce serait comme un draia nage continuel de toutes les intelligences. Toutes se-

« nage continuer de toutes les intemperates, vien à la faveur ». « raient utilisées. Tout irait au mérite, rien à la faveur ». Adouté.

Vœu relatif à la liberté de parole et d'action en faveur de l'Instituteur républicain et socialiste en dehors de sa classe

La section de Lourches expose que l'instituteur chargé de former des citoyens libres, doit lui-même être libre. Il n'en est pas toujours ainsi. Dans beaucoup de communes il subit encore trop l'influence des personnages politiques qui l'entourent. Il lui arrive parfois de n'être pas tout à fait en communion d'idées avec M. le Maire, M. l'Adjoint, M. le Délégué cantonal, M. le gros industriel un Tel, etc. Il lui arrive aussi d'avoir des idées plus avancées que ces messieurs; d'être socialiste par exemple ou encore d'oser (crime abominable) critiquer leurs actes ou leurs opinions. Il s'expose alors en leur portant ombrage à des désagréments de toute nature. Il faudrait que l'instituteur, électeur au même titre que ses concitoyens, ayant les mêmes devoirs, jouisse des mèmes droits

Le vœu est adopté à l'unanimité avec l'extension à tous les fonctionnaires, en dehors de leurs fonctions.

Les Aumôniers des lycées et collèges

Le Congrès se prononce en faveur de la suppression des aumôniers dans les établissements laïques (lycées et collèges) et demande tout au moins interdiction pour les aumôniers de loger dans les établissements (section de Valenciennes).

Les Commissions scolaires

Un rapport documenté du citoyen Boorsch, sur la réforme des commissions est renvoyé au Comité Central pour être étudié d'une façon plus approfondic (section de Valenciennes).

Le duel

Le Congrès demande que le Parlement étudie la ques-

tion de l'interdiction légale et effective du duel (section de Rieux-en-Cambrésis).

Assistance judiciaire

Le Congrès adopte le veu suivant déposé par la section de Valenciennes :

« Considérant que les bureaux d'assistance judiciaire « ont à différentes reprises refusé le bénéfice de cette loi « à des sollicitants qui établissaient cependant : 1º qu'ils a étaient indigents; 2º qu'il y avait dans la demande ma-

" tière à litige.

« Le Congrès émet le vœu: Oue les bureaux d'assis-« tance publique soient mis en harmonie avec nos prin-« cines démocratiques de facon que la justice soit vérita-« blement garantie pour tous.

Les questions pénitentiaires

Sur la proposition de la section de Lille, le Congrès

« Le Congrès des sections du Nord émet le vœu que « l'ensemble des questions pénitentiaires rentrant dans « le programme de la Ligue et sur lesquelles l'attention « du Comité Central et des sections diverses a été « maintes fois appelée par les mémoires, plaintes, de-« mandes d'intervention recues de la Guyane et de la « Nouvelle Calédonie, ainsi que les informations résul-« tant du voyage d'enquête fait sur les pénitenciers de la « Guyane, par M. P. Richard, membre du Comité de la « section de Lille, soient mises à l'étude par le prochain « Congrès national et fasse l'obiet d'une intervention « pressante de la Ligue, auprès des pouvoirs publics. »

Sur la proposition de la même section, le Congrès adopte le vœu suivant :

« Le Congrès régional de la Ligue des Droits de « l'Homme adresse à M. le Gouverneur pénitentiaire de « la Guyane française et à M. le Maire de Cavenne, pro-« moteur de la Société de patronage des libérés, de la « transportation et des relégués individuels de la Guyane, « ses félicitations et ses vœux pour la généreuse initia-« tive qu'ils viennent de prendre, en vue d'améliorer la « situation misérable faite aux libérés astreints à la ré« sidence obligatoire en Guyanc et assure au Président « de cette Société, l'appui moral et le concours de la Ligue « des Droits de l'Homme, dans cette œuvre d'humanité. »

Pour Maxime Gorki

Les membres des sections de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de la région du Nord, déclarent s'associer à l'appel lancé par la Société « Les Amis du Peuple Russe et des Peuples annexés » en faveur du grand écrivain Maxime Gorki. S'inspirant de l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme, ils expriment le vœu que Maxime Gorki soit jugé par des tribunaux réguliers devant lesqueles les droits sacrés de la défense seront respectés.

Questions économiques

Le Congrès se prononce en fayeur de l'impôt sur le revenu, le minimum de salaire, le repos hebdomadaire, l'amélioration du régime alimentaire des détenus et hospitalisés, la séparation des Eglises et de l'Etat, la liberté des attroupements non armés en temps de grève (abrogation de l'article 3 de la loi du 7 juin 1848), la grâce de Loizemant.

Le deuxième Congrès

Il est décidé que la section de Maubeuge formera le bureau fédéral et organisera le prochain Congrès.

La séance est levée à une heure; brièvement le citoyen Delpech montre l'importance de ces Congrès où des hommes qui luttent pour la réalisation du mème idéal prennent contact et dont ils sortent plus vigoureux et plus énergiques pour le combat.

Le Banquet et la Conférence

Quelques instants plus tard 98 Ligueurs s'attablent à l'« Hôtel de l'Industrie» où est servi un banquet copieux et vraiment démocratique par la simplicité et la sobriété du menu et à la fin duquel des toasts chaleureusement applaudis sont portés par les citoyens Saint-Quentin et Delpech. Les Congressistes n'oublient pas leurs frères frappés par le malheur et la misère, des dames circulent et recueillent une abondante moisson de gros sous et de

piécettes pour les œuvres si intéressantes du « Sou du Vieillard et de l'Orphelin » et du « Vestiaire du Peuple ».

créés par la Section de Valenciennes.

Puls toujours sous la pluie, nous nous dirigeons vers l'Hippodrome où malgré l'inclémence du temps, 1.000 à 1 2:00 personnes se sont groupées pour entendre la conference du citoyen Delpech. Le citoyen Deguise préside, e touré du Comité Valenciennois de la Ligue, il rappelle le conférence de Francis de Pressensé, l'an dernier. Il d't que depuis la Ligue s'honore de deux dates incu-biables : celle de l'acquittement des grévistes de Neuvilly et celle des meetings organisés dans toute la France pour la Séparation. Il termine en déclarant que la Ligue s'honore du concours du citoyen Delpech, un vaillant républicain contre lequel se sont acharnées les haines cléricales.

Le conférencier prend la parole: il fait un tableau saisissant et magistral de la lutte perpétuelle entre la Force brutale et l'Idée, la première basée sur la violence. la seconde basée sur la raison. la justice et la vérité: l'une qui « se propose » l'autre « qui s'impose ». Longtemps la première régna sur le monde sans conteste, elle avait à son service les institutions monarchiques militaires, ecclésiastiques; ces trois forces espéraient bien diriger et dominer perpétuellement le monde. Lorsque l'Idée apparaissait elle était impitovablement frappée : contre elle se dressèrent les bûchers et les potences. Longtemps on put croire que l'Idée-force était condamnée à une impuissance irrémédiable et que l'humanité subirait toujours les recommencements de l'histoire. En vain nos pères de 89 s'étaient levés au nom de l'Idée, en vain même, après les hontes de l'Empire, l'Idée apparut-elle de nouveau soutenue par des hommes généreux que guidaient les principes de justice et de vérité. Ces hommes se laissèrent aller à rèver d'une République accueillante et grâcieuse même pour ses ennemis. Leur bienveillance permit à la Force brutale de relever la tête, elle crut qu'elle allait étrangler la gueuse Idée, avec son armée de moines, son armée d'officiers recrutés par le Père Du Lac e Mgr de Boisdeffre, avec ses généraux de Coup d'Etat. L'Affaire éclata quand déjà avec le concours ou la complicité encouragente de ministres, de généraux, de fonctionnaires de tout ordre, avec l'appui de la foule qui se laisse prendre sans raisonner et grâce à la veulerie universelle, les Forces du passé chantaient victoire. Elles crurent trop vite au succès. L'Idée, chose merveilleuse pour ceux qui ont vécu ces heures lugubres se leva une tois encore: quelques hommes, ils étaient 30 au début et faisaient l'effet de Pygmées cherchant à renverser l'Arcde-Triomphe de l'Etoile, créèrent cette Association de la Ligue des Droits de l'Homme « la chose la plus étonnante certainement, et la plus belle, peut-ètre, qu'on ait vue en France et dans le monde ». Elle accueillit tous ceux qui se réclamaient de l'Idée : radicaux, radicaux-socialistes, socialistes, protestants-calvinistes, protestants-luthériens, républicains, israélites, libres-penseurs, penseurslibres, catholiques gallicans. Le branle était donné, la lutte reprit, on comprit qu'il fallait adopter une politique de combat, de poing tendu; être justes à l'égard des adversaires, mais sans bienveillance. Déjà des résultats ont été obtenus: les partis dynastiques n'existent plus qu'à l'état de souvenir, ils en sont réduits à se ranger derrière les robes noires des moines qu'ils défendent, « ils n'ont plus comme drapeau qu'une bannière ». L'armée cléricale et césarienne est en train de disparaître, trop lentement sans doute mais surement pour faire place à une armée démocratique au service de l'Idée, c'est-à-dire du droit, de la justice et de la vérité. L'armée des moines a été frappée par les lois contre les congrégations, elle le sera par la séparation des Eglises et de l'Etat. Quelles que soient leurs résistances, les trois puissances qui étayaient la Force brutale : monarchie, armée césarienne, congrégations et églises d'Etat ou payées par l'Etat, ont vécu. La tâche est loin d'être terminée, la justice réclame des réformes sociales qui s'accompliront, les retraites ouvrières sans retard, les autres bientôt.

Déjà même en dépit des tristesses de l'heure récente, la Force brutale perd un autre terrain, déjà au lieu de l'appeler à la rescousse en cas de difficultés politiques ou économiques entre peuples, on fait de plus en plus appel à l'arbitrage. Ces visites entre chefs d'Etat, entre parlementaires et producteurs des différents pays, ces sociétés de propagande pacifiste qui se multiplient, amèneroni peu à peu, sinon la suppression complète, au moins la diminution et la localisation des guerres. Est-ce à dire que les nations perdront leur individualité propre. Non assurément, et nous à la Ligue, nous qui sommes des patriotes au gens vrai du mot, nous ne le souhaitons, ni

ne le voulons. Chaque nation a un patrimoine littéraire, philosophique, scientifique, un patrimoine de souvenirs qui constituent sa personnalité morale, Cette personnalité est précieuse à conserver et nous y sommes passion-nément attachés, mais elle peut fort bien exister dans une société plus vaste englobant toute l'humanité.

« Ces choses que je ne verrai pas, conclut le citoyen Delpech, qui sont un idéal de beaulé morale peut-être accessible, sont les nobles conquêtes vers lesquelles doivent se diriger tous nos efforts. Elle nous conduiront à une société basée enfin sur la Justice et la Vérité, dont la Charte restera la Déclaration des Droits de l'Homme que notré Ligue s'est donnée pour mission de faire appliquer et respecter ».

Cette belle conférence est fréquemment interrompue par de vifs applaudissements, la péroraison est saluée par les cris de : « Vive la Ligue! Vive Delpech! ».

Deux contradicteurs demandent successivement la parole, ils n'apportent, hélas! à la tribune comme arguments que des insunités ou des injures. En résumé, une belle journée vient de s'écouler, la Ligue a affirmé fortement sa vitalité.

Comme couronnement de cette imposante manifestation, on annonce à la fin de la réunion à l'Hippodrome le désistement officiel, pour l'élection législative du 14 mai à Valenciennes, du candidat socialiste Melin, en faveur du candidat radical Castian

L'Ordre du Jour

Au milieu des acclamations enthousiastes de toute la salle, l'ordre du jour suivant est voté :

« Les citoyens réunis à l'Hippodrome, à l'occasion du premier Congrès fédéral des sections du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen,

« Après avoir entendu l'éloquent discours du citoyen Delpech, délégué du Comité Central ; félicitent celui-ci de son énergie à défendre l'idée républicaine ;

« S'inspirant des principes du progrès humain, de fraternité internationale et universelle, qui ont servi de bases aux grands révolutionnaires auxquels le monde doit la charte des Droits de l'Homme et du Citoyen;

« Font le serment de poursuivre sans merci la lutte

pour le triomphe de cet idéal contre les forces de servitudes, d'iniquité et de malfaisance mises en œuvre par toutes les Eglises et toutes les réactions ».

· Comité Central

Séance du 29 Mai 1905

La séance est ouverte à 9 heures, sous la prési-

dence de M. Francis de Pressensé, président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, président; Jean Psichari et Dr J. Héricourt, vice-présidents: Mathias Morhardt, secrétaire général; Alfred Westphal, trésorier général; Delpech, Henri Fontaine, Freystatter, Louis Havet, A. Kopenhague, Paul Painlevé, Dr Sicard de Plauzoles, E. Tarbou-

Excusés: MM. Yves Guyot, Ch. Richet, A. Risch-

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 1905. Le procès-verbal est approuvé.

Le Personnel. - Le Comité Central ajourne à la séance suivante la question des vacances du per-

Le Service du Contentieux. - M. le Président informe le Comité Central que M. Jean Appleton, pour raison de santé, est contraint d'abandonner le service du Contentieux de la Ligue des Droits de l'Homme qu'il dirigeait depuis trois ans. Il donne lecture d'un rapport du bureau qui conclut à la nomination de quatre conseils qui seront chargés désormais de l'examen des demandes d'intervention soumises à la Ligue des Droits de l'Homme. Ces quatre conseils sont:

Me Mesmin, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Me Goudchaux-Brunchwieg, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Me Pierre Kopff, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

M. Maxime Leroy, docteur en droit.

Le service du Contentieux ainsi réorganisé com-

mencera à fonctionner le 1er juillet 1905.

Le Comité Central décide d'approuver les termes de la lettre suivante qui est adressée par son Président, à M. Jean Appleton:

Mon cher Collègue et Ami,

Le Comité Central me charge de vous exprimer le pro-

fond regret que lui cause votre détermination.

Grâce à votre persévérance, grâce à la généreuse et infatigable ardeur avec laquelle vous avez, au cours de ces trois dernières années, dirigé le service du Contentieux de la Ligue des Droits de l'Homme, une œuvre

inoubliable a pu être accomplie.

Il ne ressort pas sculement des 7.000 rapports que vous nous avez adressés, la haute démonstration que vous avez su remplir une tâche souvent ingrate et difficile avec une constance et une bienveillance que rien n'a désarmées. Cette œuvre énorme, à laquelle vous avez consacré une si noble part de votre cœur, restera, dans le souvenir de tous les membres de la Ligne des Droits de l'Homme, comme le témoignage d'un temps héroique, où le sentiment de solidarité a su imposer à des âmes d'élite des sacrifices qui sont allés jusqu'aux extrêmes limites des forces humaines.

Le Comité Central se faisant l'interprète de ces centaines de victimes de l'iniquité et de l'arbitraire, dont vous avez examiné et exposé les doléances, et pour qui nous avons pu obtenir justice, vous remercie de l'incomparable collaboration que vous lui avez donnée

Agréez, mon cher Collègue et Ami, l'assurance de mes

sentiments dévoués.

Le Président, Francis de Pressensé Député du Rhône. Le Groupe français de l'Union internationale du Droit pénal. — Le Comité Central charge M. Tarbouriech d'assister aux séances du Congrès du Groupe français de l'Union internationale du Droit pénal.

Correspondance. — Le Comité Central adopte les termes d'une circulaire aux sections, qui a pour objet de réaliser une simplication de la correspondance en supprimant la formule des salutations.

L'Histoire de la Ligue. — M. le Dr Sicard de Plauzoles entretient le Comité Central de l'état des travaux préparatoires de «l'Histoire de la Ligue (1898-1900) ».

Le Comité Central décide d'examiner cette ques-

tion dans une séance ultérieure.

La réunion des Présidents des sections de la Seine. — Le Comité Central décide que la réunion des Présidents des sections de la Seine qui devait avoir lieu le 12 juin, n'aura pas lieu en raison du Congrès qui se tiendra les 40 et 41. Du reste, il n'a reçu des sections de la Seine aucune proposition à soumettre à cette Assemblée.

Les Présidents des sections de la Seine seront, comme l'an dernier, convoqués en août pour la manifestation commémorative de la mort d'Emile

Zola

Gommunication de la section « La Roquette-Sainte-Marguerite ». — Le Comité Central prend connaissance d'un rapport de M. le Dr Sicard de Plauzoles sur un vœu de la section « La Roquette-Sainte-Marguerite », relatif à la mort des soldats Hartmann et Bréville.

Sur la proposition du rapporteur, le Comité Cen-

tral adopte la résolution suivante:

« Le Comité Central émet le vœu : « 1° Que le service de l'armée soit autonome et com-« plètement indépendant vis à-vis du commandement.

« 2° Oue l'autorité des médecins de l'armée soit absolue « pour tout ce qui intéresse l'hygiène et la santé des

« 4° Que tous les exercices d'entraînement soit propor « tionnés aux forces de chaque soldat, suivant les pres-

« criptions, sous la surveillance et sous la responsabilité

« 5° Que le principe de la loi sur les accidents du travail

« par les soldats sous les drapeaux.

« 6° Considérant qu'il est de l'intérêt de la santé des « troupes que le Corps de santé de l'armée puisse se re-« cruter de la façon la plus large parmi les docteurs en « médecine, la section émet le vœu que l'école du service « de santé militaire de Lyon soit supprimée et que le re-« concours parmi les docteurs en médecine ayant accompli

Le régime cellulaire. — Le Comité Central prend connaissance de quelques renseignements sur le régime cellulaire des enfants enfermés à la Petite

Le dossier est remis à M. Tarbouriech qui veut bien se charger de préparer un rapport à ce sujet.

Rapport de M. le Trésorier général. — M. le Trésorier général donne connaissance des grandes lignes de son rapport pour le Congrès. Ce rapport

Rapport de M. le Secrétaire général. M. le Secrétaire général donne connaissance des grandes

La section de Bourg. — Le Comité Central charge M. Tarbouriech de faire une enquête sur place au

La Commission de révision du Code civil. -Cette question est ajournée après le Congrès.

Les accidents du travail et la navigation maritime. — Sur le rapport de M. Tarbouriech, le Comité Central adopte la résolution suivante :

« Le Comité Central émet le vœu que la loi du 5 Avril « 1898 sur les accidents du travail soit étendue aux

« risques professionnels de la navigation maritime, à « l'effet, d'une part, d'assurer aux inscrits maritimes le

« régime de droit commun de l'industrie, plus favorable « pour eux que la caisse créée par la loi du 21 avril 1898

« pour eux que la caisse creee par la loi du 21 avin que « d'autre part, de protéger les personnes qui, bien d'ex-

« posées aux mêmes dangers que les inscrits, ne béné-« ficient ni de l'une ni de l'autre de ces lois. »

Ce vœu sera transmis à la Commission du travail de la Chambre des Députés.

La séance est levée à onze heures et demie.

Séance du 19 Juin 1905

La séance est ouverte à 9 heures, sous la prési-

dence de M. Francis de Pressensé.

Sont présents: MM. Francis de Pressensé, président; Jean Psichari et Dr Héricourt, vice-présidents; Mathias Morhardt, secrétaire général; Alfred Westphal, trésorier général; M^{mo} Avril de Sainte-Groix, MM. Georges Bourdon, Ferdinand Buisson, Delpech, Dr Gley, A. Kopenhague, Dr Paul Reclus, A. Rischmann, Dr Sicard de Plauzoles, E. Tarbouriech.

Excusés: MM. A. Bergougnan, A. Dayot, Gaston Doumergue, Henri Fontaine, Freystatter, Anatole

France, Yves Guyot, Pierre Quillard.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès verbal de la séance du 29 mai. Le procès verbal est adopté.

La Situation générale. — Pendant le mois de mai, le nombre des adhésions a été de 1.528; le nombre des décès, démissions, etc., de 828; le nombre des adhérents au 31 mai est de 60.837.

La Situation financière. — M. le Trésorier géné ral donne connaissance de la situation financière.

| CT. DOCUMENT | — 973 — | |
|--------------|---|---|
| | 4,877 05 1,787 30 1,587 30 1,548 30 1,548 10 1,548 10 1,588 25 1,588 25 2,588 25 2,5 | 30 13 13 |
| DEPENSES | Remises aux sections. Frais de poste. Contentieux Victimes arbitraires. Propagande. Frais de bureaux Personnel Congrès. Article XVII. Contributions. Monument l'iracieux Dépenses diverses. Bulletin. Total. | CAISSE O En caisse au 1" Mai 35 011 90 63 Receltes |
| | 47.786 30 4.035 20 4.28 20 184 30 218 63 47 50 (04 50 20.10f 25 | CAL 15.421 70 39.694 45 55.116 13 |
| RECETTES | Cotisations Remboursements divers Souscriptions: Propagande Victimes de l'arbitraire Article XVII Monument Trarieux Bulletin officiel | Dépenses |

Le Bulletin officiel. - Le nombre des abonnés au Bulletin officiel est de 7.346.

Le Contentieux. - Le service du contentieux a examiné, pendant le mois de mai, 457 demandes

Le Courrier. - Il a été expédié, pendant le mois de mai. 2.292 lettres, 45.709 imprimés, 39 colis postaux.

L'Œuvre des bibliothèques. — La Ligue a recu en don pour l'œuvre des bibliothèques 500 exemplaires: La Congrégation des Chartreux, de M. Claude Rajon, député de l'Isère.

Le déplacement de M. Nicol. - M. le Président donne lecture de divers documents relatifs au déplacement de M. Nicol, inspecteur primaire de Châteaulin (Finistère), et d'une lettre de Mº Henry Mornard, avocat au Conseil d'Etat, qui donne son avis sur le recours de M. Nicol au Conseil d'Etat.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Buisson, Francis de Pressensé, Psichari, etc., le Comité Central adopte, sur la proposition de son

Président, la résolution suivante :

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. « saisi de l'affaire du déplacement de l'inspecteur pri-

a maire Nicol: « Regrette, d'une part, que le Ministre, insuffisamment « informé des antécédents de la question, ait prononcé

« à l'égard de M. Nicol un déplacement que M. Bienvenu-« Martin pouvait croire ne pas constituer une disgrâce. « mais qui, dans les circonstances de famille et de posi-

« tion de M. Nicol, porte, en fait, une atteinte grave à ses

« intérêts et à ses droits :

« Blâme, d'autre part, l'omission de la formalité tuté-« laire de la communication préalable du dossier pres-« crite par l'article 65 de la loi de finances d'avril 1905;

« Se met, ainsi que ses conseils, à la disposition de « de M. Nicol pour poursuivre, par toutes les voies de

« droit, la réparation de cette illégalité;

« Et, confiant dans l'esprit républicain de M. Bienvenu-« Martin, émet le vœu que le Ministre veuille bien rap-

« porter une mesure qui est tantôt officiellement repré-

« sentée comme un acte disciplinaire pris à cause de « l'attitude extra-universitaire de M. Nicol, et tantôt

« donnée pour une faveur ».

Election du bureau. — Le Comité Central procède à l'élection de son bureau. Sont élus :

M. Francis de Pressensé, président;

MM. Jean Psichari et Dr Héricourt, vice-présidents;

M. Mathias Morhardt, secrétaire général;

M. Alfred Westphal, trésorier général.

Sur la proposition de M. Georges Bourdon, le Comité Central décide la création d'un troisième siège de vice-président. Il sera procédé à Félection du titulaire de ce siège dans une séance ultérieure.

Les anarchistes espagnols. — M. Tarbouriech appelle l'attention du Comité Central sur la situation d'anarchistes espagnols qui, arrètés la veille de l'arrivée du roi d'Espagne à Paris, sont maintenant inculpés de complicité dans l'attentat de la rue de Rohan.

M. le Président informe le Comité Central qu'il a déjà fait une démarche à leur sujet. Il pense qu'il y a lieu, en outre, de mettre à leur disposition les conseils de la Ligne

Le Comité Central approuve cette opinion

Lettre de M. Lucien Fontaine. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lucien Fontaine qui donne, pour des raisons d'ordre personnel, sa démission de membre du Comité central. Le Comité Central charge son Président d'exprimer à M. Lucien Fontaine les regrets de ses collègues.

Les Conséquences du Congrès. — M. le Président estime qu'il faut se féliciter des décisions prises par le Congrès en ce qui concerne la limita-

tion de Fordre du jour, et le choix possible d'une ville de province pour le prochain Congrès.

Projet de lettre aux présidents des sections.

— M. le Président donne lecture d'un projet de lettre aux sections, préparé par M. le Secrétaire général, au sujet du Congrès de 1905 et de l'organisation du Congrès de 1906.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Francis de Pressensé, Mathias Morhardt, J. Psichari, G. Bourdon, Sicard de Plauzoles, le Comité Central remet sa décision à une séance ulté-

rioura

L'affaire Ruel. — M. le Président donne connaissance au Comité Central du texte de la résolution du Congrès qui est relative à M. le Pasteur Ruel et qui est ainsi conçue :

« Sur le fond du procès ;

« Considérant que l'affaire Laurens-Ruel a suivi léga-« lement son cours et que l'intéressé reconnaît lui-même « que les formes de la justice n'ont pas été violées, « le Congrès décide de passer à l'ordre du jour.

« Sur la question de la radiation :

« Considérant que M. Ruel déclare qu'il n'est pas l'au-« teur des imprimés que le Comité Central a justement

qualifiés de diffamatoires;
 Que M. Ruel exprime ses regrets de ce que ces
 imprimés ont été produits et répandus avec son consen-

tement:

« Blâmant ces procédés,

« Le Congrès prie, dans un but d'apaisement, le Comité « Central d'annuler sa décision de radiation provisoire :

« Et déclare que l'affaire Ruel est définitivement

M. le Président donne également lecture de l'article suivant qui a paru dans le journal nationaliste « La Liberté » le soir même du jour où le Congrès demandait l'indulgence du Comité Central en faveur de M. le Pasteur Ruel :

Le Congrès aura à se prononcer sur le procès du Pasteur Ruel, lequel, quoique membre de la Ligue, demande en vain justice depuis plusieurs années. Voici, du reste, les faits, tels que le Pasteur Ruel a bien voulu nous les décrire:

Pasteur protestant à Tournon, je fondai, il y a une quinzaine d'années, un externat protestant, dont les élèves fréquentaient les cours du lycée de Tournon. Dès le début, cette entreprise réussit; chaque fin d'exerciceannuelaccusait un bénéfice d'environ 3,000 fr.

et j'avais lieu d'être satisfait de mon œuvre.

Quelque temps après, sur les instances d'un gros banquier de l'arrondissement, protecteur de l'œuvre, je confiai la gérance de l'établissement à son gendre, M. L. Les années s'écoulaient, quand un beau jour, je lui demandai les comptes de la maison. L.. ne fit aucune difficulté pour me les montrer, et après examen, je constatai qu'il existait une différence de 9.000 fr. dont îl ne put justifier l'emploi.

Je soumis alors sa comptabilité à une expertise et, malgré les sommations de L... je gardai par devers moi livres et caisse. L'expertise confiée à deux directeurs de maisons de banque de l'Ardèche, confirma mes constatations premières; furieux d'être ainsi découvert, L.. me poursuivit en Police correctionnelle pour disfamation, et le sus condamné à 300 fr. d'amende, sans avoir pu faire

la prauva de mon affirmation

C'est alors que je saisis la Ligue des Droits de l'Homme, dont j'étais Président de Section. Mon affaire fut tout d'abord confiée à M. Appleton, professeur à la Faculté de Droit de Lyon. Celui-ci ne fit aucune enquête et se contenta de lire le rapport de l'expert assermenté qui avait été désigné par le Parquet pour examiner les comptes de L., avec son beau-père et non ceux de l'externat. Indigné de ce procédé, je récusai M. Appleton et, sur de pressantes démarches, M. Tarbou: iech accepta de procéder à un nouvel examen juridique de mon dossier;

Ce qui s'était produit avec M. Appleton recommença avec M. Tarbouriech. Les motifs, je les connais: je m'attaque à une puissance protestante et l'on ne veut pas me

faire rendre instice

Le Comité Central, M. de Pressensé en tète, est opposé à la revision de mon procès. Cette année même j'ai été réélu Président de la section de Tournon; le Comité a refusé de sanctionner ma nomination et a voulu même procéder à ma radiation. Ce sont des faits iniques, aussi en ai-je appelé au Congrès souverain juge.

Cinq sections ont pris ma cause en mains, et, malgré l'opposition manifeste du Conseil Central, il faudra bien

que l'on m'entende, ou sinon gare la casse!

Le Congrès de 1903 pourrait bien créer une scission dans la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le Comité Central décide d'ajourner sa décision en ce qui concerne la radiation de M. le Pasteur Ruel et d'inviter celui-ci à envoyer par ministère d'huissier une rétraction formelle au journal La Liberté

La séance est levée à minuit.



Le Monument Trarieux

ONZIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

| G. Atthalin, cons. Cour cassation, a Paris J. Dumas, procureur de la République, Rethel M. et Mme Soubiran, Paris Herbaure, conseil. Cour de cassation, Paris. Cour d'appel, Paris. Cour d'appel, Paris. Marquis Paulucci d'Galboli, cons. d'Amb. Italie | 50 » 20 » 40 » 5 » 20 » 40 » | Jean Finot, directeur de la Revue, Paris. Maurice Rouvier, prés. Conseil des Ministres Section de Gréoux d'Orléans G. Chandelier, Courville Lespiaut, à Orléans M. et Mme Duclos, à Marseille Richard, à Charleville. Section de Saint-Ouen. E. Gast, à Ville-d'Avray E. Monin, P'Président, L'images. | 12 5 1 1 3 |)) 50)) 50 |
|--|------------------------------|--|------------------------|----------------------|
| de cassation, Paris Peyssonnie, avocat gen. Cour d'appel, Paris A. Sauvajol, cons. Cour d'appel, Paris Marquis Paulucci di Cal- | - 5 » 20 » | M. et Mme Duclos, à Marseille | 1 3 2 50 | |

| | | - 9 | 19 — | | |
|---------------------------|-------|-------|--|-----|-----|
| A. Weil, à Paris | 10 | | Coice v mais Talle | | |
| Noël Bardac, à Paris. | 100 |)) | Saige, vprés. Tribu- | | |
| Louis La Borde, cons. | 100 | " | nal civil, Bordeaux | 5 | H |
| Cour cassat. à Paris | 25 | | Guérin, vprés. Tribu- | | |
| | 20 |)) | nal civil, Bordeaux | 5 |)) |
| G. Doumergue, vprés. | 20 | | Desbats, substitut, Bor- | | |
| Chambre des Députés | |)) | deaux | 5 |)) |
| Section de Feurs | 5 |)) | Fournier, conseiller à la Cour, Bordeaux | | |
| - de Beaumont- | 20 | | la Cour, Bordeaux | 5 |)) |
| sur-Sarthe | 20 |)) | Pradet-Ballade, conseil. | | |
| Deleuze, à Perpignan . | 10 | | à la Cour, Bordeaux. | 5 |)) |
| Plédy, avocat général, | | | Mérié, conseiller à la | | |
| Bordeaux | 10 | | Cour, Bordeaux | ő |)) |
| Lenard, procureur gen. | | | Desbonne, conseiller à | | |
| Bordeaux | 20 |)) | la Cour, Bordeaux | ő |)) |
| Birot-Breuilh, Prprésid. | | | E. Dupont, conseiller à | | |
| Bordeaux | 20 |)) | la Cour, Bordeaux | 5 |)) |
| Mayer Kahn, président, | | | J. Calné, présid.Cham- | | |
| Bordeaux | 40 |)) | bre, Bordeaux | ö |)) |
| Mathès Petit, président, | | | Gabriel Denis, a Paris. | 30 |)) |
| Bordeaux | 100 |)) | L. Halévy, à Paris | 20 |)) |
| Marcillaud de Bussac. | | | Bréal, à Paris | 5 |)) |
| président, Bordeaux | 10 |)) | | 200 |)) |
| Cercle nation. Bordeaux | |)) | Louis Adam, a Sauley- | -00 | |
| Section de la Rochelle. | 5 |)) | sur-Meurthe | 2 | 1) |
| Mme E. Zola, à Paris . | 20 | v | A.Dumas, à Chateaulin | 5 | 1) |
| A. Bouloche, cons. Cour | | | A. Garrigat, à Paris | 20 |)) |
| cassation, à Paris | 25 |)) | Section de Marseille | 20 | " |
| L. Anselme, conseiller | | | Lacroix, à Paris | 10 |)) |
| à la Cour, Bordeaux | 5 |)) | Guichard, à Sadec | 2 | " |
| Quercy. présid. Tribu- | | " | L. Besnard, à Paris | 5 | |
| nal civil, Bordeaux | 5 |)) | Obissier Saint-Martin. | J | " |
| A.Eyquem, vprés.Tri- | | | | 20 | |
| bunal civil, Bordeaux | 5 |)) | sénateur Section d'Asnières | 17 | 1)) |
| Matignon, vprés. Tri- | | " | A. Dequecker, à Paris. | 5 | 50 |
| bunal civil, Bordeaux | 5 |)) | | |)) |
| | | | Boissy d'Anglas | ö |)) |
| Total des sou | scrip | otion | s de la 11º liste 1.4 | 166 | 50 |
| Total des 10 p | rem | ière | s listes 16.1 | | 80 |
| Tota | 1 0.4 | - | 1 47.0 | an. | 20 |
| 10ta | r ge. | пега | 1 | 020 | 30 |
| | | | (ALC)。2010年1日 日本日本 | | |
| | E | RR. | ATA | | |
| Bulletin officiel nº 9, 1 | 904 | 3me | liste page 639 . | | |
| An lion do Mondão | 004, | Doni | niste, page our . | | |
| Line I Mendes | , d | Idli | is | 5 |)) |
| Lire: L. Mendes, a | Pari | S | | 2 |)) |
| Bulletin officiel no 19 | 190 | 14 | 6me liste, page 828, 4me li | gn | |
| An lieu do : Section | do | c He | | | |
| Line Costion 1- C | i ue: | Ma | iles (raris 1 arr.) | 10 |)) |
| Lire : Section de Sa | Int- | wier | ri (Paris 4° arr.) | 10 |)) |
| | | | | | |

| Bulletin officiel n° 44, 4904, 7™ liste, page 982: Au lieu de : Ancelme Pereyre, à Bayonne — Gersan Pereyre, à Bayonne Lire : Gersan Pereyre, à Bayonne — Ancelme Pereyre, à Bayonne | 2 1 2 1 |)) |
|--|------------------|----|
| Bulletin officiel n° 22, 4904, 9** liste, page 4566: Au lieu de : Section de Mane Lire : Section de Mane | 0 |)) |

ERRATUM

Esparron-de-Verdon (Basses-Alpes).

A la page 1668, année 1904, du *Bulletin officiel*, il faut attribuer à la section d'Esparron (Var) le vœu pour la création d'un insigne de la Ligue; page 791, qui est mis sous la rubrique Esparron de-Verdon (Basses-Alpes).

L'Annuaire officiel de la Ligue des Droits de l'Homme

L'ANNUAIRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, contenant la liste des membres du Comité central et des Comités des Sections, vient de paraître.

Le prix du volume est de 5 francs.

Les membres de la Ligue ont droit à une réduction de 50 °/o.

Prière de joindre 15 centimes pour l'envoi franco de chaque volume.

Viennent de paraître :

LES ÉNIGMES DE L'UNIVERS

PAR

Ernest HAECKEL

Comment se posent les énigmes de l'Univers. — Origine et descendance de l'homme. — Développement de l'Univers. — Commencement et fin du monde. — Croyance et superstition. — Science et Christianisme. — Anathème du pape contre la science. — Fautes de la morale chrétienne. — Etat, école et église. — Solution des énigmes de l'Univers

Un volume in-8° écu de IV-460 pages. . . . 2

2

Cet ouvrage capital de l'illustre penseur a été vendu à 275.000 exemplaires et il s'affirme comme l'un des plus grands succès de librairie de notre époque.

- LES

Idées rationalistes de 1860 à 1905

PENSEURS

PHILOSOPHES

SAVANTS

Trente-six portraits et biographies
PREFACE DE ERNEST HAECKEL
Professeur à l'Université d'Iéna'

Une élégante plaquette in 8 écu de VIII-82 pages 30 centimes

AUX ABONNÉS. — Pour répondre au vœu exprimé par un grand nombre de nos amis, nous insérons à cette place dans chaque numéro, les avis, les communications, offres et demandes qui nous sont adressés par les abonnés du Bulletin. Chaque abonné a droit à l'insertion gratuite, une fois par an, de quaire lignes d'annone. Il deora, pour chaque ligne supplémentaire, adresser 50 centimes à M. l'administrateur du Bulletin, rue Jacob, 1, (Vf Arr.), à Paris.

Docteur J. WAITZ, médecin consultant à Charel-Guyon. Du 45 mai au 45 octobre. Villa Vercingétorix.

M. A. BARET, professeur de Reliure, au lycée Michelet; relieur de la Bibliothèque Nationale, 22, route de Clamart, Issy (Seine). Prix spéciaux pour les membres de la Ligne. Un service se fait régulièrement tous les jours pour Paris.

Prix de faveur réservés à ses collègues par un membre de la Ligue pour la vente directe de ses vins rouges et

S'adresser à M. J. Albigès, viticulteur à Narbonne (Aude), qui enverra prix et conditions.

Acéder de suite, cause décès, fabrique d'un seul article de grande consommation, petit prix, facilité de paiement. E. BERTRAND, 444, rue du Croisic. St-NAZAIRE (Loire-Inférieure).

FÉLIX SAGERET, 59, rue Rodier, Paris (IX'Arrt.) Librairie-commission. Livres neufs et d'occasion. Recherches, renseignements, ventes. L'EUROPÉEN. Courrier international, hebdomadaire, 24, rue Dauphine, Paris. "Pro Arménia"

3, Avenue de l'Observatoire, Paris. Numéro spécimen gratuit sur demande.

M me veuve LEBLANC, 67
ans, sans aucune ressource, mère de Louis Leblanc,
transporté de la Guyane, et
qui vient d'obtenir, grâce à
l'intervention de la Ligue, la
remise de l'obligation de résidence aux colonies sollicité de
la Ligue la somme de 400 fr.
indispensable pour payer les
frais de retour de son fils.
Adresser les souscriptions au
bureau de la Ligue, sous la rubrique: Secours à Mme veuve
Leblanc.

12 Cartes postales anticléricales coloriées très amusantes.

RENE GODFROY, 18, avenue de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise).

Pour distribution de prix, 20 ascensions aux Pyrénées. Deux volumes in 8 couverture artistique, cartes et nombreuses photogravures, franco 3 fr. et 3 fr. 50. Les cinq frères Cadier à Ossa, (Basses-Pyrénées).

| La Séparation des Eglises et de l'Etat, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure | n 50 |
|--|------|
| Les Principes en politique, par Louis Haver, mem- bre de l'Institut, 1 brochure | » 50 |
| L'idée de la Loi, par Louis Haver, membre de l'Institut, 1 brochure | » 50 |
| La Religion libre dans l'Etat libre, par Louis Haver, membre de l'Institut | » 50 |
| Le devoir civique des parents, conférence par M. Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure | » 50 |
| L'idée de l'Enseignement laïque, conférence par Louis Haver, membre de l'Institut, 4 brochure | » 50 |
| L'idée de la Liberté, conférence par Louis HAVET, membre de l'institut, 4 brochure | » 50 |
| L'Amnistie, discours prononcés le 1er et le 2 juin 1900, devant le Sénat, par MM. Clamageran, Delpech, et Trarieux | n 50 |
| L'Armée et la Démocratie, par J. Charmont, professeur de droit à l'Université de Montpellier, 4 broch. | » 50 |
| Pourquoi nous sommes Patriotes et ne sommes pas Nationalistes, par F. Buisson, député, professeur à la Sorbonne, 1 brochure | » 50 |
| La Doctrine ultramontaine et la Souveraineté de l'Etat, conférence par E. Prévost, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure | » 50 |
| Le Procès du Bon Pasteur, (Plaidoirie de M° Eugène Prévosr. — Plaidoirie de M° Mengin. — Rapport de M. Meurdra, inspecteur du travail. — Jugement du Tribunal de Nancy du 24 décembre 1900. — Arrêt de la cour de Nancy du 13 juillet 1901. — Arrêt de la cour de Nancy du 28 juillet 1903. — Décret de ferme- ture du Bon-Pasteur de Nancy) 1 volume de 235 p | 1 0 |
| Le Procès des Assomptionnistes, exposé et réqui- sitoire du Procureur de la République, 4 volume de 256 pages | » 50 |
| Le Procès du Refuge de Tours. (Compte-rendu sténo- graphique). Préface de M. Georges Clémenceau | » 75 |
| La Séparation des Eglises et de l'Etat, conférence, par Francis de Pressensé, député du Rhône, 1 broch. | » 50 |
| L'Assistance publique et l'Assistance privée, conférence, par E. Prévost, avocat à la Cour d'Appel, | » 50 |
| Le Parti Noir, par Anatole France, 1 brochure de 70 pages | » 50 |
| | |

| | EF. | | | | | |
|--|-----|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |

| LAFFAIRE DREIFUS | |
|--|-------|
| L'Affaire Dreyfus, Enquête de la Cour de Cassa- | |
| tion, 2 gros volumes (ensemble) | 7)) |
| Exemplaires sur papier fort, les deux volumes | 15)) |
| L'Affaire Dreyfus. Les Débats de la Cour de Cas- | |
| sation, 1 gros volume | 3 50 |
| Exemplaires sur papier fort, le volume | 7) |
| L'Affaire Dreyfus. Le Procès de Rennes (compte- | " " |
| | 是是 中心 |
| rendu sténographique (3 gros volumes (ensemble) | 15 0 |
| L'Affaire Dreyfus. La Revision du Procès de Rennes | |
| Débats de la chambre criminelle de la Cour de Cassa- | |
| tion. 1 gros volume de 662 pages | ວັ ກ |
| (il a été tiré de ce volume quelques exemplaires sur | |
| papier de Hollande. Ils sont mis en vente au prix de | |
| 20 francs l'un). | |
| L'Affaire Drayfus. Le Procès Dautriche. Compte | |
| rendu stenographique in-extenso des débats. 1 gros | |
| volume de 705 pages | 7 50 |
| volume de 705 pages | 1 50 |
| (Il a été tiré de ce volume quelques exemplaires sur | |
| papier de Hollande. Ils sont mis en vente au prix de | |
| 20 francs Pun). | |
| Un Héros (Le tieutenant-colonel Picquart), par Fran- | |
| cis de Pressensé, 1 volume | 3 50 |
| Le père d'Emile Zola, par Jacques Dhun, avec préface | |
| de Jean Jaures, 1 volume | 3 50 |
| Le Monument Henry. Liste des souscripteurs de la | |
| Libre Parole (Listes rouges), classées par Pierre | |
| Quillard, 1 volume | 3 50 |
| (Il a été tiré 100 exemplaires sur papier de luxe qui | 9 30 |
| | |
| sont mis en vente au prix de 10 fr. l'un), | |
| Le banquet de Lyon, discours de MM. TRARIEUX, pré- | |
| sident de la Ligue ; Jean Appleton et L. Comte, 1 bro. | » 50 |
| Le procès de la Ligue des Droits de l'Homme | |
| (Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. | |
| Trarieux), 1 brochure | n 50 |
| Le Général Roget et Dreyfus, par Paul Marie, 1 vol. | 3 50 |
| Propos d'un Solitaire. (Les Conseils de guerre) par | |
| E. Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Ins- | |
| titut Pasteur, 1 brochure | » ä0 |
| L'Amnistie, conférence par Louis HAVET, membre de | " 3" |
| l'Institut i brochure | 20 |
| l'Institut, 1 brochure | » 50 |
| Victor Hugo et l'Affaire Dreyfus, par Paul STAPFER, | |
| doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Bor- | |
| deaux, 1 brochure | » 50 |
| La Révision du Procès Dreyfus. L'enquête devant la | |
| Chambre criminelle. La loi de dessaisissement. L'ar- | |
| rêt de la Cour de Cassation. L'affaire Dreyfus devant | |
| le Conseil de guerre de Rennes, par Civis, 1 brochure | » 50 |
| L'affaire du YVIs Siècle par Le Pro 1 brochure | W 75 |



IMPRIMERIE G. JEULIN 44, Rue Vivienne, Paris. — Téléphone 261.09